

# Rainbow Cities à l'action

Guide pratique à destination des collectivités

*Pour une ville plus inclusive pour les personnes LGBTQI*





# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>5</b>
<b>Le réseau des Rainbow Cities</b>	<b>6</b>
<b>Les Rainbow Cities à l'action - Le Projet</b>	<b>7</b>
<b>Les orientations politiques LGBTQI pour les municipalités</b>	<b>8</b>
Réaliser une mutation à l'échelle mondiale et locale	8
Le rôle spécifique des municipalités et de l'action locale	10
A qui s'adresse cette brochure ?	11
Comment utiliser cette brochure ?	11
<b>Domaines et champs d'action politiques : Objectifs et mesures pour une action locale</b>	<b>12</b>
<b>Domaines d'action</b>	<b>14</b>
A. Responsabilité et transparence	14
B. Sensibilisation et éducation	14
C. Accès et participation	14
D. Visibilité et représentation	15
<b>Champs d'action</b>	<b>16</b>
1. Action municipale LGBTQI	16
2. Santé	20
3. Familles	24
4. Jeunesse	27
5. Personnes âgées	31
6. Handicap et inclusion	34
7. Diversité culturelle et migration	36
8. Difficultés et inégalités sociales	39
9. Emploi	42
10. Sécurité	46
11. Infrastructures et espaces publics	50
12. Sports et loisirs	53
13. Culture et histoire	56
<b>Annexe</b>	<b>60</b>
Glossaire	60
Participants	64



# Avant-propos

Dans la bulle bruxelloise, le plaidoyer est souvent envisagé à grande échelle, et la société civile concentre ses efforts sur les commissaires et les députés européens, pour influencer les gouvernements nationaux et obtenir des changements positifs. Cependant au sein de ILGA-Europe, une organisation qui travaille avec et représente plus de 700 organisations membres à travers l'Europe et l'Asie centrale, nous sommes conscients que nos efforts doivent traiter du quotidien des personnes LGBTQI. Il s'agit de penser à leur sécurité et leur garantir la liberté d'être ce qu'elles sont dans les villages, les villes et les cités où elles vivent.

Ce faisant, nous considérons les municipalités, trop souvent ignorées par les gouvernements, comme étant le niveau de décision qui se rapproche le plus de la vie quotidienne des citoyen-nes. C'est le niveau administratif où toutes les reconnaissances juridiques importantes sont mises en œuvre, où le changement est filtré et devient réel. Il peut s'agir du changement de votre marqueur de genre sur vos documents officiels, de l'endroit où vous avez suivi vos études et vous voulez scolariser vos enfants, des services de santé auxquels vous avez accès ou de la manière dont vos communautés se forment. Finalement, tout se joue à l'échelle de la ville.

Il est donc très important d'impliquer les municipalités dans la défense des droits et la poursuite de l'égalité des personnes LGBTQI. Leur rôle est essentiel dans les territoires des pays qui permettent de nombreuses avancées juridiques. Comment une collectivité locale peut-elle traduire toutes les ambitions d'une loi qui vise à donner des droits aux personnes LGBTQI de manière à changer les réalités vécues ?

Récemment, lors de la deuxième édition des prix des capitales européennes de l'inclusion et de la diversité, la ville de Gdańsk, en Pologne, a été récompensée pour avoir favorisé l'égalité des personnes LGBTQI, à travers de nombreuses initiatives comme des services publics inclusifs et le soutien aux victimes de discriminations. Cette ville prouve ainsi que les contextes nationaux difficiles pour les personnes LGBTQI, les difficultés peuvent être surmontées dès lors qu'un leadership positif existe au sein des municipalités pour faciliter le quotidien au lieu de le compliquer. L'importance de ce type d'outils pour les collectivités locales qui souhaitent favoriser l'inclusion n'est plus à démontrer.

En gardant cette question à l'esprit, ILGA-Europe, qui œuvre pour un changement tangible dans la vie des personnes LGBTQI au sein de leur région, accueille favorablement ces lignes directrices. Elles offrent des conseils précieux et partagent l'expérience acquise par les différents acteurs à l'échelle des municipalités. Elles sont le fruit d'un travail entre municipalités, et permettent ainsi de comprendre comment les collectivités locales peuvent mettre en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations. Ces orientations décrivent précisément le travail des autorités, les obstacles souvent rencontrés lors de la mise en œuvre des législations et la manière de les surmonter. Elles peuvent également servir de base pour enrichir les connaissances, existantes au sein du réseau des municipalités impliquées et dans d'autres municipalités, afin que les personnes LGBTQI, qui sont des usagers des services publics et des habitant-e-s comme les autres, puissent être traitées comme des citoyen-ne-s à part entière.

Le niveau municipal n'est pas seulement une question de politique et de législation ; c'est également le lieu où la communauté se manifeste. À une époque où la démocratie et les droits humains sont remis en question dans de nombreuses parties de notre région, les villes jouent un rôle essentiel pour garantir la protection des personnes LGBTQI et pour les accompagner au quotidien. ILGA-Europe est donc très honorée de soutenir cette initiative et remercie le réseau Rainbow Cities pour sa contribution à améliorer de manière positive et concrètement le quotidien des personnes LGBTQI dans les villes d'Europe.

**Evelyne Paradis**

*Executive Director, ILGA-Europe*

# Le réseau des Rainbow Cities

Le Rainbow Cities Network (RCN) est un réseau international de municipalités qui ont adopté une politique LGBTQI sur leur territoire et qui travaillent activement contre les discriminations et pour l'égalité des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, trans, intersexes et autres personnes queer (LGBTQI) dans leur ville.

Fondé en 2013, son objectif est de rassembler les villes engagées dans la mise en œuvre de politiques municipales LGBTQI et de renforcer le travail local LGBTQI dans l'échange d'expérience, d'expertise et de bonnes pratiques.

## Contexte

Si les villes possèdent de nombreux points communs en matière de promotion d'égalité des chances ou d'inclusion – notamment dans le cadre d'une gestion intégrée et stratégique de la diversité – le déroulement et la mise en œuvre des politiques LGBTQI constituent encore un domaine relativement nouveau pour les villes. Il s'agit également d'un domaine qui est habituellement confié à de très petites équipes voire à quelques personnes. Par conséquent, l'échange d'expertise entre municipalités s'est toujours avéré être un moyen inestimable pour renforcer l'action locale.

Au cours des 15 dernières années, des réseaux nationaux se sont formés dans plusieurs pays afin de faciliter cet échange. Le Rainbow Cities Network s'en est inspiré pour aller plus loin. Le RCN fondé sur le principe du partenariat entre villes, a été conçu comme un réseau multilatéral destiné à promouvoir la collaboration internationale entre les différents services municipaux travaillant sur les questions relatives aux personnes LGBTQI.

En signant un protocole d'accord, les membres – Rainbow Cities – affirment leur engagement à une cause commune, à savoir l'amélioration des conditions de vie des habitant-es LGBTQI, au sein de leur propre ville et dans les villes du réseau.

Initialement un réseau européen informel, étant précurseur et unique en son genre, le RCN a rapidement attiré l'attention des municipalités extra-européennes qui ont souhaité devenir membres. S'ouvrant pour favoriser le travail des collectivités locales à l'échelle mondiale, le RCN constitue un réseau professionnel en constante expansion. Dix ans après sa création officielle, le Réseau des Rainbow Cities est fier de relier 46 villes de 22 pays, sur 4 continents.

Depuis toutes ces années, l'objectif des Rainbow Cities est resté le même : lutter contre la discrimination et créer l'égalité des chances pour les personnes LGBTQI par l'action municipale, et développer l'expertise locale grâce à la collaboration internationale.



# Rainbow Cities à l'action – Le projet

## Objectif

Grâce à ses membres, le Rainbow Cities Network accueille en son sein l'expertise de nombreuses municipalités de premier plan dans le déroulement et la mise en œuvre de politiques locales LGBTQI. Au fil des années, le réseau a accumulé de nombreuses expériences, partagé de nombreux points de vue et des bonnes pratiques.

Le désir de partager ces connaissances, non seulement entre les membres mais aussi avec d'autres villes, et de devenir une force de changement, dépassant les frontières du réseau, a conduit à la conception du projet Rainbow Cities in Action (Rainbow Cities à l'action).

L'objectif du projet est de compiler systématiquement les connaissances existantes des Rainbow Cities et de les traduire recommandations politiques accessibles aux fonctionnaires et aux décideur-es politiques d'autres municipalités.

## Aperçu

Dans le cadre du programme "L'Europe pour les citoyen-ne-s" de l'Union européenne, le RCN a été en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de travail, conçu en deux phases, sur le site.

La bonne collaboration des municipalités et des associations de défense des droits est essentielle au développement et à la mise en œuvre des politiques LGBTQI. Pour garantir l'écoute des communautés établies, reconnaître leur expertise et les impliquer dans le changement de leur ville, la première phase du projet prévoyait la participation active des groupes de plaidoyer constitués de personnes LGBTQI. Ensemble, avec les partenaires municipaux du projet, ils ont pu identifier les problématiques liées à l'échelle locale, les mesures à prendre par les municipalités et les défis auxquels ces dernières peuvent être confrontées.

La deuxième phase du projet a permis aux villes participantes d'effectuer un travail davantage ciblé. En effet, basé sur les résultats de la première phase et de leur expérience avec l'action locale des associations LGBTQI, elles ont élaboré, un florilège des potentiels terrains d'action publique, des mesures nécessaires et des exemples de bonnes pratiques.

Au cours de ces deux dernières années et de plusieurs groupes de travail à Bruxelles, Berlin, Aarhus, Cork et Kotor, les villes partenaires ont pu élaborer des lignes directrices politiques très complètes sous forme d'outils, pour les Rainbow Cities existantes, et aussi pour celles qui ne disposent pas encore d'une politique LGBTQI.



# Les directives politiques LGBTQI pour les municipalités

## Mettre en place une mutation à l'échelle mondiale et à l'échelle locale

La création de communautés inclusives et durables tous-tes est un objectif que nous partageons tous-tes. Répondre à ce défi relève à la fois d'une responsabilité mondiale et locale. Il n'est pas surprenant que les objectifs des politiques locales LGBTQI s'alignent sur la mise en œuvre locale des Objectifs de développement durable (ODD) mis en avant par les Nations unies.

Les Objectifs de développement durable - un appel à l'action pour protéger la planète et améliorer la vie et les perspectives de ceux qui y vivent - ont été adoptés par les États membres de l'ONU en 2015. Ils font partie de l'Agenda 2030, qui établit un plan visant à réaliser les ODD d'ici 2030, en se en indiquant que ses objectifs et cibles sont applicables et qu'ils sont universels, et concernent les pays développés comme les pays en développement.

Dans cet Agenda, l'Assemblée des Nations unies évalue que les gouvernements nationaux ne peuvent à eux seuls atteindre les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) et les 169 cibles et identifie les municipalités comme actrices essentielles à leur réalisation. Le principe qui consiste à penser globalement et à agir localement n'a jamais été aussi important pour introduire un changement. C'est pourquoi, l'Agenda 2030 insiste sur l'importance d'une approche plus inclusive et localisée dans la mise en œuvre des ODD afin d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2030, invitant les collectivités locales à interpréter les ODD selon leur situation propre et leurs défis afin de formuler des politiques locales durables qui bénéficieront à tous-tes au niveau local et mondial..

Les ODD sont devenus des références pour le développement durable des municipalités et peuvent guider l'action locale. Cela vaut non seulement pour l'action environnementale et le développement économique, mais également pour l'action sociale des municipalités. La mise en œuvre locale des ODD concorde avec les objectifs des politiques locales portant sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Ainsi, les ODD peuvent également orienter les politiques LGBTQI ; réciproquement la mise en œuvre des politiques locales LGBTQI contribue à son tour à la réalisation des ODD.



***„Pour réduire les inégalités, les politiques devraient être universelles pour répondre aux besoins des populations défavorisées et marginalisées.”***

L'un des principaux ODD cités en matière d'équité et d'inclusion des LGBTQI est l'objectif 10, qui vise à renforcer l'inclusion sociale, économique et politique de tous-tes-te-s, quelles que soient les différences, et à lutter contre la discrimination pour rendre les sociétés plus inclusives, plus égalitaires et plus justes, ancrés dans les droits humains.



Cependant, la résolution des problématiques LGBTQI au niveau local permet également de résoudre d'autres objectifs. En assurant la bonne santé et le bien-être des citoyen-ne-s LGBTQI, en abordant



l'inclusion des LGBTQI dans les écoles, en luttant contre le chômage et les difficultés rencontrées sur le lieu de travail que rencontrent que ces dernières rencontrent, en réduisant la pauvreté et leurs difficultés financières et en améliorant la qualité de vie de celles-ci.

Les municipalités qui agissent contre la pauvreté et les difficultés financières des citoyen-ne-s LGBTQI et défendent l'égalité entre les sexes, pourront atteindre les objectifs 1, 3, 5 et 8.



Les actions locales en faveur des LGBTQI sont en adéquation avec l'objectif 11 qui vise à rendre les villes inclusives, sûres et résilientes et à créer des villes et des quartiers durables, qui permettent l'apparition d'opportunités et permettent à tous-tes d'accéder aux services fondamentaux. Il est indéniable que ces mêmes objectifs vont dans le sens de l'objectif 16, à savoir créer des sociétés pacifiques et ouvertes, assurer l'accès à la justice pour tous-tes et construire des institutions efficaces e ouvertes à tous-tes, à tous-tes les niveaux.



**„Partout, les gens devraient se sentir protégés contre toute forme de violence ( ) et se sentir en sécurité dans leur vie quotidienne, quelles que soient leur origine ethnique, leur religion ou leur orientation sexuelle ( ).“**

La collaboration entre municipalités dans le cadre de réseaux tels que le Rainbow Cities Network ou de partenariats entre villes pour lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances pour les personnes LGBTQI est un excellent exemple de développement de partenariats mondiaux et de contribution à la réalisation d'objectifs communs, conformément à l'objectif 17.



Pour illustrer le lien entre la mise en œuvre locale des objectifs mondiaux de développement durable et de l'action LGBTQI, les ODD correspondant aux questions et mesures présentées dans cette brochure seront indiqués lorsque seront abordés chaque domaine d'action.

# Le rôle spécifique des municipalités et l'action locale

Les municipalités investies de la mission de fournir des services publics au nom et dans l'intérêt de leurs citoyen·nes, occupent une place particulière dans le système démocratique. Elles sont sans doute l'organisation gouvernementale la plus proche des citoyen·ne·s, procurant directement des services répondant aux besoins spécifiques de la ville et de ses habitant·e·es.

La prestation de services publics est étroitement liée aux besoins fondamentaux des citoyen·nes comme la santé, la sécurité, l'éducation et le bien-être dans les villes. Cela signifie que les politiques et les services des municipalités ont un impact immédiat sur ces facteurs pour les collectivités et les personnes qui relèvent de leur juridiction. Ce sont également les municipalités qui ressentent le plus directement les conséquences des insuffisances et des inégalités dans la mise en œuvre des services.



***„Les relations entre les municipalités avec leurs citoyen·ne·s sont illustrées par un échange immédiat et inclusif“***

Le mandat démocratique de fournir des services publics est associé au consensus social selon lequel ces services doivent être accessibles à tous·tes, quelles que soient les différences. Cela signifie que les municipalités ne sont pas seulement obligées d'octroyer certains services, mais aussi de les dispenser à tous·tes leurs citoyen·ne·s - y compris aux citoyen·nes LGBTQI.

Ces spécificités des collectivités locales confient aux municipalités une responsabilité essentielle : celle de mener la lutte contre les discriminations à l'encontre des citoyen·ne·s LGBTQI au niveau local ; en même temps, elles leur donnent de nombreux moyens pour créer l'égalité des chances grâce à leurs actions.

## À qui s'adresse cette brochure ?

Cette brochure s'adresse à toutes les municipalités qui s'efforcent de proposer des services à l'ensemble de leurs citoyen·nes, y compris aux personnes LGBTQI, et souhaitent rendre leurs villes plus inclusives et plus agréables à vivre pour tous·tes.

Ces lignes directrices ont pour objectif de montrer aux villes ce que pourraient être les politiques locales LGBTQI. Elles recommandent des domaines sur lesquels se concentrer ainsi que des problématiques à aborder et des actions à mettre en œuvre. Elles présentent également une sélection d'exemples de bonnes pratiques qui peuvent servir de modèles pour créer des mesures adaptées.

Les propositions de cette brochure s'adressent également aux villes de tailles, de ressources et de compétences différentes. Elles sont conçues pour les villes qui commencent à mettre en œuvre des politiques LGBTQI dans leur municipalité et, s'entendent comme des outils. Nous espérons qu'elles pourront également inspirer d'autres villes par la même occasion.

Ces lignes directrices peuvent être utilisées par les décideurs politiques, les membres du conseil et les conseillers municipaux pour élaborer de nouvelles politiques publiques, par les maires ou les cadres municipaux pour fixer de nouveaux objectifs à leur organisation, ainsi que par le personnel administratif qui souhaite apporter des changements ou simplement mettre en œuvre des mesures dans leurs propres domaines de responsabilité.

## Comment utiliser cette brochure ?

Rappelons que chaque municipalité est différente.

ême au sein de l'UE et de chacun de ses États membres, les municipalités varient considérablement non seulement par leur taille et leurs ressources mais aussi dans leur structure organisationnelle et l'étendue de leurs responsabilités. Elles opèrent également dans des environnements politiques très distincts et font face à différentes contraintes politiques. Les destinataires de cette brochure diffèrent également grandement en ce qui concerne l'état d'avancement à la fois de la réduction de la discrimination mais également de l'égalité des chances pour les personnes LGBTQI (...).

Bien que les actions et les mesures décrites dans ce guide soient fondamentales, le réseau Rainbow Cities est conscient, au vu de son expérience, que la mise en œuvre d'une politique ne peut se résumer à une solution "unique pour tous-tes". Toutes les villes ne seront pas en mesure d'aborder tous-tes les domaines politiques et de traiter toutes les questions présentées ou de le faire de la même manière. Cela ne les empêche pas de prendre des mesures.

La présente brochure tient compte des différentes réalités et est conçue comme une boîte à outils, susceptibles d'être utilisée de différentes manières. Elle peut servir de base à une approche ordonnée, comme la mise en œuvre d'une politique municipale LGBTQI complète ou la création d'un plan d'action locale. Cette brochure peut incarner un corpus de connaissances qui permettra aux municipalités de mettre en œuvre des mesures individuelles en fonction de leurs besoins, contraintes et responsabilités.

Elle permet également aux services chargés d'un domaine politique spécifique de répondre aux problématique en mettant en œuvre les mesures concrètes propre à ce domaine. Il est clair qu'une approche systématique destinée à entériner le travail municipal en faveur des LGBTQI sur des bases solides est préférable et peut conduire à un résultat plus pérenne. Néanmoins ces lignes directrices politiques s'adressent également aux villes qui ne peuvent pas ou ne sont pas encore en mesure de mettre en œuvre des actions étendues, pour identifier les questions sur lesquelles elles peuvent se concentrer et les actions qu'elles peuvent entreprendre.

# Objectifs et mesures pour une action locale en faveur des LGBTQI

Il ne suffit pas de faire évoluer la société civile pour réduire les discriminations contre les personnes LGBTQI et créer une égalité des chances. Il faut d'abord identifier les besoins et les discriminations structurelles dont les personnes LGBTQI souffrent lors de la mise en œuvre des politiques et procédures des autorités publiques. Par conséquent, les municipalités désireuses d'apporter un changement positif pour les personnes LGBTQI se doivent de mener une analyse critique pour adapter leurs politiques, leurs procédures et les services fournis.

Parvenir à un changement dépend de la réalisation d'un certain nombre d'objectifs clés qui peuvent être résumés en 4 catégories ou **volets politiques** :

## A. Responsabilité et transparence

## B. Sensibilisation et éducation

## C. Accès et participation

## D. Visibilité et représentation

Ils sont indissociables de toute politique LGBTQI réussie et sont présents comme des lignes directrices dans tous-tes les domaines d'action.

L'identité de genre et l'orientation sexuelle sont des éléments fondamentaux de l'identité de tout être humain. Ainsi, comme toute autre facette de l'identité d'une personne, elles jouent un rôle important dans de nombreux aspects de la vie de cette personne ; ou elles peuvent incarner un enjeu important au travers de la discrimination qui leur est associée. Cela est vrai pour presque toutes les étapes, tous-tes les domaines ou toutes les circonstances de la vie pour lesquels les municipalités fournissent des services spécialisés. Par conséquent, l'action locale en faveur des politiques LGBTQI doit s'attaquer à tous-tes les domaines d'intervention des collectivités locales.

Ces lignes directrices donnent un aperçu des questions centrales que les politiques locales en matière de LGBTQI doivent aborder. Elles sont classées en 13 domaines d'action, correspondant aux différentes phases, domaines et circonstances de la vie d'un être humain et aux services municipaux respectifs qui en sont généralement responsables.

Les 13 **champs d'action** sont les suivants :

- 1. Action municipale LGBTQI**
- 2. Santé**
- 3. Familles**
- 4. Jeunesse**
- 5. Personnes âgées**
- 6. Handicap et inclusion**
- 7. Diversité culturelle et migration**
- 8. Difficultés et inégalités sociales**
- 9. Emploi**
- 10. Sécurité**
- 11. Infrastructure et espaces publics**
- 12. Sports et loisirs**
- 13. Culture et Histoire**

Les sections suivantes décrivent, plus en profondeur, chacun des axes et des champs d'action politiques.

# Policy Strands

Toute politique publique LGBTQI s'articule autour de quatre axes représentant des concepts centraux et des objectifs clés qui devraient être intégrés dans les stratégies locales LGBTQI.

## A. Responsabilité et transparence

L'action municipale en faveur des LGBTQI commence par la prise de responsabilité de tous-tes les citoyen-ne-s - y compris les LGBTQI - et entériner comme devoir municipal la lutte contre les discriminations et d'agir en faveur de l'inclusion des LGBTQI.

Les collectivités locales doivent identifier les problèmes auxquels sont confrontés les habitant-e-LGBTQI sur leur territoire, où leurs propres politiques et services peuvent citoyen-ne-s LGBTQI, négliger, voire discriminer activement, et les autres domaines problématiques en dehors de leur administration qu'elles pourraient influencer indirectement. Elles peuvent identifier des stratégies à développer et à mettre en œuvre pour réviser leurs politiques et adapter leurs services, convaincre les autres parties prenantes et influencer positivement la société civile. De même, les autorités locales doivent prendre leurs responsabilités dans les zones où cette politique n'a pas encore été mise en place. Cela implique qu'il faut reconnaître et aborder ouvertement les cas où les citoyen-ne-s LGBTQI sont encore victimes d'exclusion, de discrimination ou même de violence. Elles se doivent de prendre position et de soutenir activement les personnes LGBTQI dans leurs villes. Enfin, il faut allouer les ressources nécessaires pour y arriver.

## B. Sensibilisation et éducation

L'une des premières étapes permettant de réduire les discriminations et de garantir l'égalité des chances pour les personnes LGBTQI est la prise de conscience. Les formes conscientes et inconscientes de discrimination trouvent souvent leur origine dans l'ignorance. Ce manque de connaissances contribue à des actes directs de discrimination individuelle et perpétue des mécanismes de discrimination plus indirects tels que la discrimination sociale et institutionnelle. Il est donc indispensable que les municipalités s'informent - les décideurs politiques et le personnel - sur les personnes LGBTQI, leurs défis et leurs besoins, afin de réduire la discrimination. Les collectivités locales doivent sensibiliser leur propre organisation ainsi que les institutions locales, les entreprises, les prestataires de services et la société civile au sens large afin de garantir que les citoyen-ne-s LGBTQI présents au sein de leurs communautés puissent vivre sans souffrir d'aucune discrimination, puisse bénéficier des mêmes opportunités qu'autrui et ainsi profiter de la richesse de leurs villes et y contribuer.

## C. Accès et participation

Les citoyen-ne-s LGBTQI disposent du même droit à voir leurs besoins fondamentaux couverts et à accéder à tous-tes les services et à l'assistance proposée par leurs collectivités locales. Les municipalités sont tenues de veiller à ce que les personnes LGBTQI puissent accéder aux services publics et en bénéficier. Pour ce faire, elles doivent tenir compte des personnes LGBTQI et de leur exclusion potentielle - même involontaire - lors de la création, de l'adaptation et de la fourniture des services.

Rendre les services publics inclusifs pour les LGBTQI implique d'analyser où et pourquoi certains d'entre eux ne le sont pas et de trouver des mesures pour y remédier. Parfois, il s'agit d'adapter les services publics existants pour les rendre accessibles aux communautés LGBTQI ; parfois, il s'agit de mettre en œuvre des mesures spécifiques et d'offrir des services sur mesure, en ciblant les circonstances et les besoins particuliers des résidents LGBTQI.

Les citoyen-ne-s LGBTQI disposent non seulement de la possibilité d'accéder aux services de leur municipalité et d'en bénéficier, mais aussi de contribuer et de participer activement au façonnement de leur communauté, au même titre que les autres membres de la société.

## D. Visibilité et représentation

Cet axe politique est étroitement lié au précédent, dans la mesure où il aborde différents aspects de l'inclusion des LGBTQI. Les personnes LGBTQI font partie des diverses communautés qui composent les sociétés urbaines et doivent être représentées en tant que telles.

Toute forme de communication verbale et visuelle des municipalités, c'est-à-dire le langage et les images utilisés pour cibler ou représenter leur population, se doivent de refléter l'ensemble de leur société. Cela ne se limite pas à la communication administrative. Tout service public impliquant la représentation ou l'expression des membres de la société - qu'il s'agisse de livres d'images dans les crèches, de collections des musées ou du soutien aux artistes locaux, de la dénomination des rues, de l'inauguration de monuments commémoratifs ou de journées de commémoration - doit impliquer des vies, des expériences, des contributions et des réalisations de personnes LGBTQI.

Comme tout autre groupe, les personnes LGBTQI doivent être une communauté visible de leur société. Plutôt que d'invisibiliser ou de stigmatiser les personnes LGBTQI, les collectivités locales doivent considérer les personnes LGBTQI comme des membres à part entière de leur communauté.

Les questions soulevées par ces axes politiques peuvent orienter l'action municipale LGBTQI : Représentons-nous réellement tous-tes nos citoyen-ne-s, agissons-nous de manière responsable et fournissons-nous les moyens de rendre notre ville et nos services inclusifs pour les LGBTQI ? Disposons-nous, ainsi que notre municipalité, d'informations sur les conditions de vie des LGBTQI et sommes-nous conscients de la manière dont nos actions pourraient les discriminer et des moyens d'y remédier ?

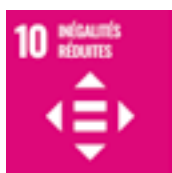
Nos services sont-ils accessibles aux citoyen-ne-s LGBTQI et leur permettent-ils de participer à tout ce que notre ville a à offrir et de façonner activement notre communauté ? Les personnes LGBTQI sont-elles une partie visible de notre société et leurs expériences, vies et accomplissements sont-elles représentées dans notre ville ?

L'évaluation de tout domaine politique en fonction de ces axes politiques et des questions qu'ils posent peut mettre en évidence différents problèmes mais également identifier les mesures à prendre pour les résoudre.

Pour illustrer cela, les questions et les mesures que cette brochure présente dans chaque domaine politique ainsi que les exemples de bonnes pratiques sont mis en évidence dans la couleur de l'axe politique auquel ils correspondent.

# Champs politiques

Cette brochure comprend des recommandations pour 13 domaines qui ont été identifiés comme étant ceux qui nécessitent prioritairement une action municipale. Chaque description d'un domaine politique comprend une introduction sur les questions et les défis généraux pour cette thématique ainsi qu'une section sur les questions à aborder par les municipalités et les mesures à prendre. Elles sont complétées par une section d'exemples de bonnes pratiques fournis par les Villes du Rainbow Cities Network.



## 1. L'action municipale LGBTQI

L'action locale en faveur des communautés LGBTQI constitue elle-même un domaine de la gouvernance locale, comparable à d'autres domaines politiques dans le contexte de la diversité - tels que l'action municipale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, pour les enfants, pour les personnes âgées, pour les citoyen-nés en situation de handicap, pour les minorités ethniques et religieuses ou les citoyen-nés en difficultés. La lutte contre l'inégalité des LGBTQI exige que les autorités locales s'occupent activement de ce domaine politique.<sup>1</sup>



Les collectivités locales désireuses d'assumer la responsabilité de l'action locale LGBTQI de manière systématique et très complète voudront développer et dérouler leur propre politique locale LGBTQI et/ou leurs propres plans d'action LGBTQI. Cela nécessite l'engagement de ressources financières et humaines, il faut aussi choisir des partenaires stratégiques disposant de l'expertise nécessaire.



La création de bureaux dédiés aux LGBTQI ou l'ajout de responsables LGBTQI aux structures municipales de gestion de la diversité est le meilleur moyen de garantir la présence de personnes ayant l'expertise et les ressources nécessaires au sein de la municipalité. L'adhésion à des réseaux professionnels nationaux ou internationaux sera une source de connaissances supplémentaire et créera des effets de synergie précieux pour le travail local sur ce sujet. Les groupes de travail, les groupes inter-agences ou les tables rondes sur les questions LGBTQI et l'égalité sont un excellent moyen d'agréger et d'exploiter les connaissances existantes au sein de l'administration avec d'autres parties prenantes locales, des communautés LGBTQI établies et des associations. L'implication de la communauté LGBTQI permet aux municipalités d'obtenir des informations précieuses, de s'assurer des partenaires importants et d'encourager la participation civique.



Les collectivités locales disposeront à la fois d'un travail interne, pour analyser de manière critique et adapter les services qu'elles fournissent, et d'un travail externe, pour faire de leurs municipalités des communautés plus inclusives. Cela implique de promouvoir la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances dans leurs villes, ainsi que de soutenir et d'inviter les citoyen-nés et les communautés LGBTQI à contribuer et à participer activement à la création de villes riches où il fait bon vivre.

<sup>1</sup> Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTQI 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>



# Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 1.1. Reconnaître l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme des dimensions centrales de la diversité dans le cadre d'une gestion stratégique de la diversité au niveau municipal, s'il en existe une.
- 1.2. Reconnaître qu'il est tout aussi important d'aborder toutes les dimensions de la diversité : le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap et la maladie chronique, le contexte économique, l'origine ethnique, la vision du monde et la religion.
- 1.3. Intégrer l'inclusion des LGBTQI dans les valeurs fondamentales internes
- 1.4. Apporter le soutien du ou de la maire et de l'administration publique aux mesures visant à promouvoir l'intégration des personnes LGBTQI dans la municipalité en tant qu'employeur et prestataire de services publics.
- 1.5. Nommer des conseiller-es ou des responsables politiques LGBTQI possédant l'expertise nécessaire et créer un bureau LGBTQI chargé d'analyser la situation des personnes LGBTQI dans la municipalité, évaluer l'intégration des personnes LGBTQI dans les services publics des municipalités, superviser leur adaptation à une plus grande intégration des personnes LGBTQI et conseiller la municipalité sur sa politique LGBTQI
- 1.6. Établir des structures telles que des réseaux, des groupes de travail, des groupes inter-agences ou des groupes de travail avec des représentant-es des différents services de l'administration pour promouvoir l'intégration des LGBTQI dans les services municipaux.
- 1.7. Présenter une politique LGBTQI claire
- 1.8. Rejoindre des réseaux de municipalités travaillant sur l'intégration des LGBTQI et apprendre des autres villes
- 1.9. Élaborer des plans d'action spécifiques pour les LGBTQI
- 1.10. Évaluer les services municipaux en fonction de leur degré d'intégration des personnes LGBTQI et les adapter si nécessaire
- 1.11. Former les responsables et le personnel de tous les services aux citoyen·nes LGBTQI et à la discrimination institutionnelle involontaire des citoyens LGBTQI afin de leur permettre d'évaluer et d'adapter leurs services pour qu'ils intègrent et traitent de manière appropriée les usagers LGBTQI.
- 1.12. Soutenir tous les services dans leur évaluation et leur adaptation, par exemple avec des conseillers en matière de politique LGBTQI.
- 1.13. Fournir les ressources financières nécessaires pour promouvoir l'intégration des LGBTQI en tant qu'employeur et prestataire de services publics, par exemple avec des conseiller-es en matière de politique LGBTQI, la formation du personnel, l'évaluation et l'adaptation des services ou la mise en œuvre de mesures.
- 1.14. Créer des services publics pour tous les citoyen·nes, y compris les LGBTQI, c'est-à-dire en utilisant un langage oral, écrit et imagé et en concevant des formulaires officiels qui représentent tous les genres ainsi que les individus, les relations et les familles LGBTQI.
- 1.15. Créer des logos et des campagnes dédiées pour démontrer l'inclusion et l'accompagnement des LGBTQI
- 1.16. lancer des initiatives telles que des tables rondes, des réseaux, des groupes de travail ou des groupes de réflexion comprenant des représentant-es de l'autorité locale, du conseil municipal, d'autres acteurs et actrices de proximité et de la communauté LGBTQI pour travailler sur les questions LGBTQI dans la municipalité.
- 1.17. Garantir la participation politique des citoyen·nes LGBTQI dans des formats d'échange réguliers tels que des tables rondes et des formats de participation pour le déroulement de plans d'action ou la création de mesures spécifiques.

- 1.18. Reconnaître la communauté LGBTQI locale et les associations comme des partenaires précieux et faire appel à l'expertise de la communauté LGBTQI locale pour la création et la mise en œuvre de mesures municipales.
- 1.19. Soutenir et financer les communautés LGBTQI locales, les centres LGBTQI, les centres de jeunes LGBTQI, les centres de conseil LGBTQI, les groupes d'entraide et de soutien par les pairs, les associations, etc.
- 1.20. Former des coopérations et mettre en œuvre des mesures communes avec les acteurs et actrices de la communauté LGBTQI
- 1.21. Nommer une personnecontact, un-e agent-e de liaison, ou un-e conseiller-e municipal-e en matière de politique LGBTQI, pour que les associations LGBTQI et les citoyen-es puissent faire part de leurs idées, signaler des problèmes, etc.
- 1.22. Proposer ou soutenir financièrement une ligne d'assistance téléphonique permettant aux citoyen-nes LGBTQI de poser des questions ou de signaler des cas de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- 1.23. Employer une approche intersectionnelle et prendre en compte les associations LGBTQI et les inviter à participer à d'autres processus municipaux, par exemple des tables rondes, des groupes de travail, le déroulement de plans d'action pour d'autres sujets tels que les familles, les jeunes, les personnes âgées, la diversité culturelle, etc.
- 1.24. Honorer la contribution des organisations et des personnes LGBTQI locales, par exemple en les invitant à une réception à l'hôtel de ville et/ou par le ou la maire pour les remercier de leur contribution.
- 1.25. Considérer les organisations et les personnes LGBTQI lors de la remise de prix aux organisations ou aux personnes qui ont fait preuve d'une grande contribution à la municipalité.
- 1.26. Démontrer son soutien aux citoyen-nes et aux questions LGBTQI dans des déclarations officielles, des communiqués de presse réguliers, la levée de drapeaux à des dates importantes pour la communauté LGBTQI, la participation à des événements LGBTQI tels que la marche locale des Fiertés LGBTQI.
- 1.27. Prendre position et faire preuve de solidarité envers les citoyen-nes LGBTQI en cas d'incidents concernant la communauté LGBTQI, par exemple par des communiqués de presse, la mise en berne des drapeaux, la participation à des veillées funèbres, etc.
- 1.28. Inclure les centres LGBTQI, les centres de jeunesse, les centres de conseil, les centres artistiques, etc. dans la liste des institutions locales, par exemple sur le site web de la municipalité ou dans les documents d'information sur ces sujets.
- 1.29. Inclure les événements LGBTQI dans les calendriers des événements municipaux, par exemple sur le site Internet de la municipalité.
- 1.30. Utiliser des relations internationales bien établies, telles que les partenariats entre villes ou les réseaux internationaux de municipalités, pour encourager l'inclusion des LGBTQI dans d'autres villes et soutenir ces dernières dans leurs efforts.
- 1.31. Aborder et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer activement la situation des citoyen-nes LGBTQI dans la municipalité en dehors de la zone d'influence directe de la municipalité, c'est-à-dire les services municipaux, en montrant l'exemple, en sensibilisant, en fournissant des informations et en soutenant d'autres institutions, entreprises et prestataires de services locaux.
- 1.32. Élaborer et mettre en œuvre des mesures de sensibilisation, d'information et de valorisation auprès des citoyen-es de la commune

- Pour connaître les questions et les mesures à mettre en œuvre dans divers domaines pour promouvoir l'inclusion des LGBTQI dans les services municipaux et auprès des citoyen-es de la commune, consultez les mesures dans les 12 domaines politiques suivants.
- Pour les mesures visant à devenir un employeur facilitant l'intégration des personnes LGBTQI, voir les mesures dans le domaine politique. *L'emploi.*

## Exemples de bonnes pratiques

### Mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique pour les citoyen·nes LGBTQI

La ville d'Esch-sur-Alzette dispose d'une ligne d'assistance téléphonique où le public peut, de manière anonyme, signaler des problèmes LGBTQI ou poser des questions. Un message enregistré demande à l'appelant un numéro de contact ou une adresse électronique, ainsi qu'une heure à laquelle il ou elle peut être contacté·e pour être tenu·e au courant du traitement du problème ou de la question signalée. Un·e employé·e de la ville écoute les messages et les transmet à l'association partenaire la mieux équipée pour y répondre. Dans le cas de discours haineux ou de situations LGBTQI-phobes, les employé·es encouragent l'appelant·e à remplir une fiche de déclaration anonyme sur le site web du Centre pour l'égalité de traitement afin de contribuer à la collecte de données. La ligne téléphonique est mise en place par la ville et est actuellement gérée par le personnel municipal. Il est prévu à l'avenir de confier la surveillance des appels à une association nationale dotée d'un personnel spécialisé.



Esch-sur-Alzette

Mesure associée : 1.22

### Déclaration en tant que zone de liberté LGBTQI – Signer des déclarations en faveur des personnes LGBTQI dans le monde entier

En juillet 2021, la ville de Mannheim est devenue l'une des premières villes d'Europe à se déclarer zone de liberté LGBTQI. Ce faisant, la ville de Mannheim a suivi une résolution du Parlement européen du 11 mars 2021, qui a été motivée par des politiques de plus en plus hostiles aux homosexuel·les, en particulier par les gouvernements polonais et hongrois. En proclamant la ville zone de liberté LGBTQI, un signe visible d'ouverture et de coexistence respectueuse dans la diversité sera mis en place et la discrimination liée au groupe recevra un carton rouge. Avec cette proclamation, la ville de Mannheim s'engage également à prendre des mesures publiques pour promouvoir et protéger les droits des personnes LGBTQI.



Mannheim

Mesure associée : 1.26

### SISTER CITIES STAND TOGETHER - Programme d'échange pour les activistes et les gouvernements locaux ( )

La ville de Cologne propose un programme d'échange international pour les activistes LGBTQI et ses villes jumelées. Chaque année, pendant la Cologne Pride, un groupe international d'invité·esse rend à Cologne. Jusqu'à présent, les activistes venaient des villes suivantes : Katowice (Pologne), Cluj-Napoca (Roumanie), Volgograd (Russie), Tunis (Tunisie), Istanbul (Turquie), Barcelone (Espagne), Liverpool (Royaume-Uni), Lille (France), Turku (Finlande), Tel-Aviv (Israël) et Rio (Brésil). En échange, des délégué·es de Cologne se sont rendu·es à plusieurs reprises à la Cluj Pride et à la Katowice Pride afin de montrer la solidarité internationale et d'établir des relations durables. Le programme permet d'échanger sur des bonnes pratiques. Les visites des représentant·es de la ville de Katowice ont permis d'entamer un dialogue sur la diversité et les questions relatives aux minorités, ainsi que sur des projets tels que les centres de consultation pour les jeunes homosexuel·les et les LGBTQI de Cologne. Des représentant·es de la ville et de la police de Cluj-Napoca ont échangé des informations sur l'organisation de la Cologne Pride, tout en renforçant les relations entre leurs militant·es et le gouvernement local.



Cologne

Mesure associée : 1.30



## 2. Santé

La discrimination dont sont victimes les personnes LGBTQI peut avoir un impact significatif sur leur santé physique, mentale et sexuelle. Également ces discriminations ont des répercussions car elles empêchent les patient-es LGBTQI d'obtenir les soins de santé dont ils et elles ont besoin.



L'Union européenne a estimé que les inégalités de santé sont injustes et peuvent être évitées, elle sont fortement influencées par des variables sociales, économiques et environnementales, qui peuvent et doivent être traitées par les politiques publiques.<sup>1</sup> La réduction des inégalités de santé est un objectif clé de l'UE. Les municipalités doivent d'abord identifier les obstacles existants qui réduisent l'accès aux soins et ensuite les éliminer pour permettre aux professionnel·les de la santé de travailler lorsqu'ils et elles fournissent des soins aux personnes LGBTQI et aux personnes LGBTQI d'y accéder quand elles en ont besoin. Cela augmentera l'espérance de vie de leurs citoyen·nes, en meilleure santé et, en fin de compte, de vivre mieux.



Les pratiques médicales néfastes telles que la chirurgie ou l'intervention médicale sur les nourrissons et les adolescent·es intersexué·es sans leur consentement pleinement éclairé (mutilation génitale intersexuée), les interventions médicales forcées sur les personnes transgenres et les pratiques de conversion ciblant les personnes LGBTQI compliquent encore les problèmes dans le domaine de la santé des personnes LGBTQI et doivent être abordées par les gouvernements locaux dans leur juridiction.<sup>2</sup>



De nombreux autres domaines politiques entrent en ligne de compte dans le domaine de la santé. L'inégalité d'accès à la santé reproductive a un impact négatif sur les familles LGBTQI et donc sur le domaine d'action *Familles*. Des études montrent que les personnes LGBTQI, qui font également partie d'autres groupes marginalisés, sont particulièrement vulnérables aux inégalités en matière de santé.<sup>3</sup> Par conséquent, le fait de s'attaquer aux problèmes des domaines politiques *Jeunesse, Personnes âgées, Diversité culturelle et migration, Handicap et inclusion, ainsi que Difficultés et désavantages sociaux*, contribuera également à la santé globale de la société d'une municipalité.

### Problématiques et mesures à mettre en place

- 2.1. Rendre les services de santé municipaux accessibles aux personnes LGBTQI dans le cadre de la formation du personnel, etc.
- 2.2. Fournir des informations et une formation aux prestataires de soins de santé locaux pour qu'ils fournissent des services adaptés aux besoins des LGBTQI
- 2.3. Soutenir et financer des centres de soins de santé LGBTQI spécifiques
- 2.4. Rendre les services de soins psychologiques accessibles aux personnes LGBTQI dans le cadre de la formation du personnel, etc.
- 2.5. Fournir une formation obligatoire aux services et centres de conseil mandatés par la municipalité
- 2.6. Fournir des informations et une formation aux prestataires de soins psychologiques locaux, aux centres de conseil et aux services d'assistance téléphonique afin qu'ils puissent fournir des soins tenant compte des besoins des LGBTQI.

<sup>1</sup> Commission européenne (2009) *Solidarité en matière de santé. Réduire les inégalités de santé dans l'UE*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009DC0567>

<sup>2</sup> Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité. Stratégie pour l'égalité LGBTQI 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

<sup>3</sup> Commission européenne (2017) *Health4LGBTI. Réduire les inégalités de santé vécues par les personnes LGBTI. Rapport de synthèse sur l'état des connaissances*. [https://health.ec.europa.eu/system/files/2020-02/stateofart\\_report\\_en\\_0.pdf](https://health.ec.europa.eu/system/files/2020-02/stateofart_report_en_0.pdf)

- 2.7. Soutenir et financer des centres de conseil spécifiques pour les LGBTQI
- 2.8. Fournir des conseils aux citoyen·nes LGBTQI confronté·es au stress lié à leur statut de minorité ou à des problèmes de santé mentale liés à leur orientation sexuelle ou/et à leur identité de genre.
- 2.9. Délivrer des certificats ou labels aux prestataires de soins de santé ou aux centres de conseil qui ont suivi une formation et qui sont formés aux besoins des usager·es LGBTQI.
- 2.10. Fournir des informations aux citoyen·nes LGBTQI - dans des brochures ou sur des sites web - sur les prestataires de soins de santé et les centres de conseil formés aux besoins des LGBTQI.
- 2.11. Créer des plateformes d'échange d'expertise sur les soins de santé LGBTQI pour les prestataires locaux de soins physiques et mentaux, telles que des réseaux, des tables rondes et des cercles de qualité.
- 2.12. Inviter les prestataires de soins de santé physique et mentale locaux formés aux questions LGBTQI à participer à des tables rondes, des groupes de travail, des groupes de réflexion, etc. spécifiques aux LGBTQI.
- 2.13. Organiser ou soutenir des conférences professionnelles sur les questions LGBTQI dans le contexte des soins de santé pour des groupes spécifiques au sein du système de santé, par exemple les médecins généralistes, les infirmier·es, les gynécologues, les sages-femmes, les psychiatres et les psychologues.
- 2.14. Collaborer avec les organismes officiels de formation professionnelle et les organismes de formation continue pour les professionnel·les de la santé physique et mentale afin de proposer une formation sur les patient·es LGBTQI et leurs besoins médicaux spécifiques.
- 2.15. Fournir une éducation sexuelle très complète sur les diverses formes de sexualité, la sexualité positive, les rapports sexuels protégés, le consentement, la prévention des infections sexuellement transmissibles et les risques associés à certaines formes d'activité sexuelle, en particulier, mais pas exclusivement, pour les jeunes.
- 2.16. Organiser ou soutenir des campagnes sur la santé sexuelle et la prévention
- 2.17. Sensibiliser et informer sur les infections sexuellement transmissibles (IST)
- 2.18. Fournir un accès à des moyens gratuits (avec une entrée large) de pratiques sexuelles plus sûres, tels que les dispositifs barrière, les vaccinations, la prophylaxie pré-exposition (PrEP) ou le traitement préventif (TasP).
- 2.19. Fournir ou financer des services de santé sexuelle et des tests anonymes pour les infections sexuellement transmissibles
- 2.20. Fournir ou financer des conseils aux personnes atteintes d'IST ou du VIH
- 2.21. Mettre en œuvre des mesures contre la stigmatisation des personnes séropositives
- 2.22. Signer des déclarations s'engageant publiquement à lutter contre l'épidémie de VIH et à lutter contre la stigmatisation, telles que Fast-Track Cities ou #workingpositive.
- 2.23. Créer ou soutenir des réseaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de réflexion avec les parties prenantes locales concernées - services de santé, médecins, pharmacies, communautés, etc. - pour travailler sur le VIH et les IST
- 2.24. Sensibiliser et informer sur les activités sexuelles à haut risque telles que le chemsex
- 2.25. Fournir ou financer des conseils aux personnes qui participent à des activités sexuelles à haut risque, telles que le chemsex, ou à celles qui souhaitent les abandonner.
- 2.26. Fournir ou financer des conseils aux victimes de thérapies de conversion

2.27. Permettre aux citoyen·nes transgenres d'accéder aux soins et aux thérapies liées à la transition, tels que les traitements hormonaux ou chirurgicaux ou l'orthophonie.

2.28. Fournir des conseils et un soutien aux citoyen·nes transgenres pendant leur transition

2.29. Sensibiliser, former et informer sur la diversité des caractéristiques sexuelles et sur les interventions chirurgicales ou médicales sur les nourrissons et les adolescent·s intersexués (mutilations génitales intersexuées)

2.30. Explorer les moyens de prévenir les interventions chirurgicales ou médicales non essentielles sur les bébés, les enfants et les adolescent·es intersexués dans les hôpitaux locaux (mutilation génitale intersexuelle)

2.31. Fournir des informations et des structures de soutien aux parents d'enfants intersexués

2.32. Fournir des conseils aux citoyen·nes intersexués et à leurs familles

→ Pour les mesures relatives à la santé génésique, voir les mesures du domaine politique *Familles*.

## Exemples de bonnes pratiques

### Formations de sensibilisation aux questions LGBTQI pour les professionnel·les de la santé

Les personnes LGBTQI font souvent état d'une moins bonne santé mentale, d'une moins bonne qualité de vie et d'un bien-être général moindre par rapport à la population générale. Il existe plusieurs problèmes de santé pour lesquels elles ne reçoivent pas suffisamment d'aide. Le médecin généraliste est un lieu important et un contact essentiel pour les personnes LGBTQI. Les médecins généralistes sont des partenaires fondamentaux pour combler le fossé en matière de santé. La ville d'Ostende a donc créé un webinaire sur les questions LGBTQI et les soins de santé sensibles au genre à l'intention des médecins généralistes et d'autres professionnel·les de la santé tel·les que les pharmaciennes, les kinésithérapeutes et les ergothérapeutes. Le webinaire se concentre sur la communication entre le personnel soignant et le ou la patient·e et guide le personnel soignant dans la gestion des tabous et des défis auxquels sont confronté·es les patient·es LGBTQI. Il aide les professionnel·les de la santé à être plus attentifs et attentives à leurs soins, à leurs préoccupations et à leurs besoins spécifiques. De cette manière, les obstacles à la recherche d'aide auprès des médecins généralistes peuvent être levés et les problèmes de santé peuvent être réduits.



Ostende

Mesure associée : 2.2

### Soutien sanitaire aux jeunes LGBTQI

La ville de Bergen a réuni un groupe d'expert·es qui s'adresse aux jeunes et répond à leurs questions ou leurs préoccupations liées à leur identité de genre, leur orientation sexuelle ou leur sexualité sur le plan de la santé. Ce groupe est installé au centre de santé pour les jeunes de Bergen et se compose d'un médecin et de deux infirmières ayant suivi une formation complémentaire en matière de genre et de sexualité. L'équipe propose à la fois des conversations exploratoires et un traitement facilement accessible.



Bergen

Mesure associée : 2.3

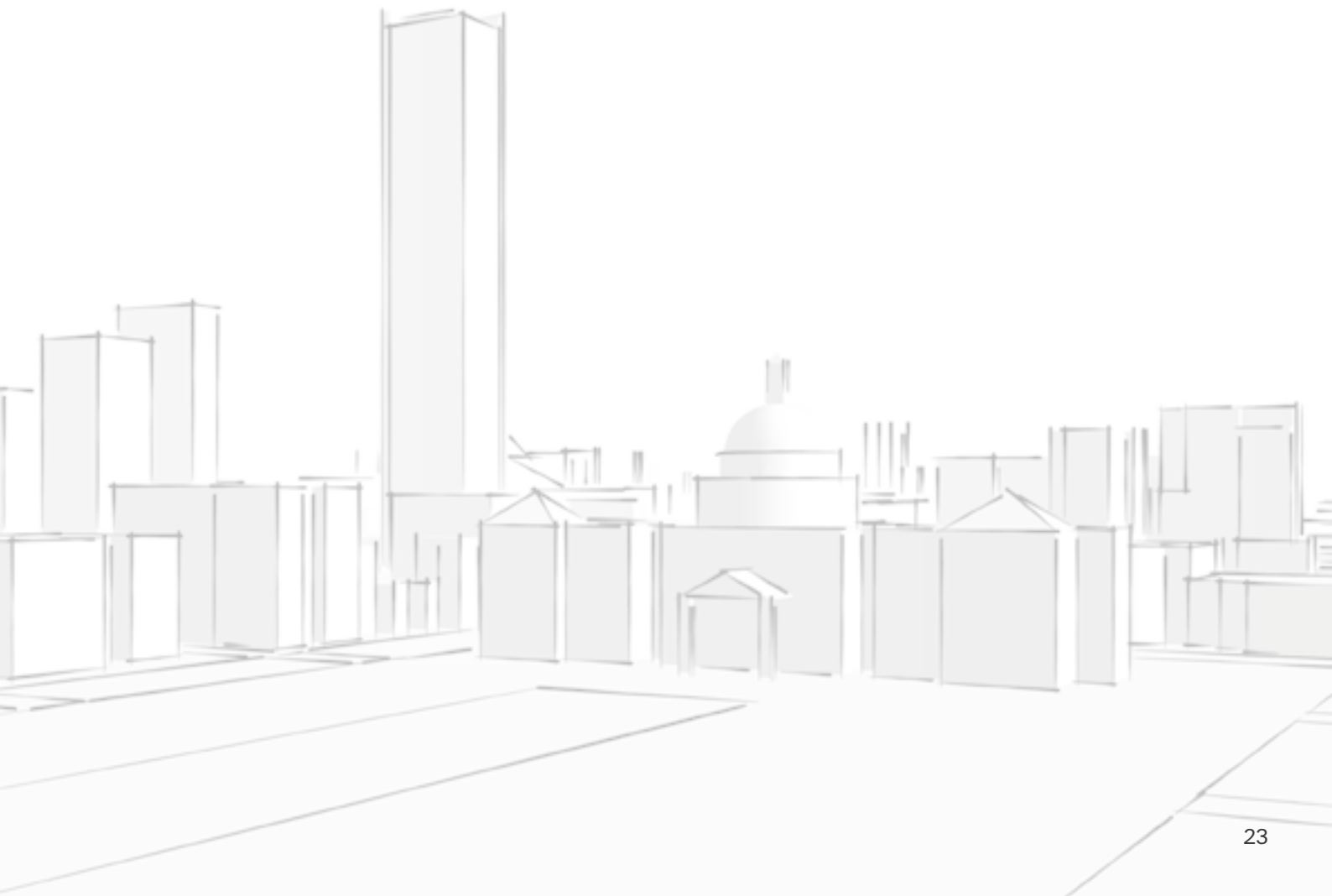
## **LEGEBITRA - Financement de mesures de prévention, de dépistage et de soutien les personnes malades du VIH et des IST**

La ville de Ljubljana cofinance le programme Legebitra, mis en œuvre par une ONG, qui consiste à effectuer de la prévention, du dépistage et un soutien pour les personnes malades du VIH et d'autres IST. Le programme a été lancé en 2005 pour sensibiliser les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH). Il s'est depuis étendu pour offrir aux HSH des tests de dépistage du VIH, de la syphilis, de la gonorrhée, de l'hépatite B et C, en partenariat avec la clinique des maladies infectieuses du centre médical universitaire de Ljubljana et l'institut d'immunologie et de microbiologie de la faculté de médecine de l'université de Ljubljana. Le dépistage est disponible dans plusieurs endroits à Ljubljana et dans dix autres villes de Slovénie. Environ 20 % des cas de VIH découverts chaque année sont découverts dans le cadre du programme de dépistage de Legebitra. Legebitra fournit également un soutien juridique et psychosocial très complet aux personnes vivant avec le VIH.



Ljubljana

Mesure associée : 2.19





## 3. Familles

La reconnaissance juridique du mariage homosexuel, des unions civiles et des droits qui y sont attachés - tels que le droit de résidence, la garde des enfants et l'adoption, le droit fiscal, le droit successoral, le droit des contrats, la représentation juridique et l'assurance - varie considérablement d'un pays à l'autre, tout comme l'acceptation sociale et le traitement des couples LGBTQI.

Les familles et les personnes LGBTQI qui souhaitent fonder une famille sont souvent confrontées à de nombreuses formes de discrimination structurelle et à des défis quotidiens.<sup>1</sup> Elles ne bénéficient pas du même accès aux soins de santé reproductive que beaucoup d'autres ou leurs moyens de reproduction sont criminalisés, comme la gestation pour autrui pour les hommes homosexuels. La non-reconnaissance de l'un des parents peut entraîner de réels problèmes, qu'il s'agisse de pouvoir prendre un congé parental, d'aller chercher son enfant à l'école maternelle ou de prendre des décisions médicales importantes. Le long processus d'adoption de leurs propres enfants soumet les personnes LGBTQI à un examen minutieux et à des procédures invasives, ce qui est source de stress pour les parents comme pour les enfants. Les personnes trans, non binaires et intersexuées sont confrontées à des contraintes encore plus importantes en ce qui concerne leurs droits reproductifs et la reconnaissance de leur parentalité, ainsi qu'à une discrimination quotidienne à leur égard et à l'égard de leur famille.

De nombreux paramètres relatifs à la reconnaissance et aux droits des couples et des familles sont déterminés par la législation nationale, mais ce sont les gouvernements locaux qui sont chargés d'appliquer cette législation au niveau local et dans la vie de leurs citoyen·nes. S'il ne fait aucun doute que les municipalités doivent mettre en œuvre la législation existante, elles disposent généralement de libertés dans la manière dont elles la traduisent dans leur pratique locale. Elles peuvent se sensibiliser aux conséquences de la législation et des procédures administratives pour les couples et les familles LGBTQI, ainsi qu'aux préjugés et à la discrimination auxquels elles sont confrontées. Ces municipalités peuvent alors créer des processus plus respectueux, sensibiliser leur personnel et la société civile et préparer leurs services, tels que les bureaux d'enregistrement, les services d'adoption et d'accueil, les services d'aide aux familles, les services de protection de l'enfance et les jardins d'enfants, à traiter de manière adéquate et respectueuse les diverses familles.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 3.1. Reconnaître et œuvrer à l'égalité de traitement des différentes formes de familles telles que les couples non mariés, les couples vivant en union civile, les couples mariés, les relations poly amoureuses avec ou sans enfants, les parents isolés, les familles recomposées, les familles composées de plus de deux parents.
- 3.2. Offrir l'égalité des chances aux personnes LGBTQI qui se pacsent ou se marient
- 3.3. Former les officiers d'état civil et autres fonctionnaires qui officient ou s'occupent de l'enregistrement des pacs ou des mariages entre personnes de même sexe ou entre personnes de sexe différent à la sensibilité LGBTQI.
- 3.4. Utiliser un langage inclusif pour les LGBTQI dans les communications, formulaires et documents officiels, comme l'utilisation des termes partenaire, conjoint et parent au lieu de mari, femme, mère ou père.

<sup>1</sup> Union européenne (2020) *Rapport final 2015-2019 sur la liste des actions visant à faire progresser l'égalité LGBTI.*

[https://commission.europa.eu/system/files/2020-05/report\\_list\\_of\\_actions\\_2015-19.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2020-05/report_list_of_actions_2015-19.pdf)



- 3.5. Mettre en place des services municipaux pour les familles et des offres pour les familles telles que des cartes familiales, des réductions pour les familles, des activités de loisirs pour les familles, etc. incluant les LGBTIQI
- 3.6. Sensibiliser et former le personnel des services familiaux municipaux, des services d'aide à l'enfance, des services d'adoption, des structures d'accueil de la petite enfance
- 3.7. Raising awareness and providing training for staff of service providers such as private kindergartens commissioned by the municipality
- 3.8. Providing counseling – including legal, medical and psychological aspects – for rainbow families and LGBTIQ people wanting to start a family
- 3.9. Providing access to reproductive health for LGBTIQ families
- 3.10. Raising awareness and providing information about diverse genders and family constellations as well as offering training for health professionals in the fields of pregnancy, pre-natal care, birth and post-natal care to adequately deal with LGBTIQ families and pregnancies
- 3.11. Providing information about trans and intersex reproductive rights and pregnancies
- 3.12. Opening adoption and fostering to LGBTIQ families
- 3.13. Supporting and funding rainbow family centers, NGOs working with or for rainbow families
- 3.14. Strengthening peer and community support of and for rainbow families
- 3.15. Integrating LGBTIQ family organizations into citywide family advisory committees etc.
- 3.16. Ensuring the representation of diverse forms of families and rainbow families in official municipal communication, family museums, books in libraries or kindergartens etc.
- 3.17. Creating visibility for rainbow families through campaigns, public events etc.
- 3.18. Showing support of diverse forms of families and rainbow families e.g. on special occasions such as Family Equality Day

→ Pour les mesures recommandées pour les familles ayant des enfants intersexués, voir les mesures dans le domaine politique. *La santé*.

## Exemples de bonnes pratiques

### Formation des officiers d'état civil à la célébration des partenariats entre personnes de même sexe

Depuis que la loi sur les partenariats de vie pour les couples de même sexe a été adoptée au Monténégro en 2021, la ville de Kotor a souvent été choisie comme lieu de mariage. Pour sensibiliser les officiers d'état civil officiant les mariages et s'assurer qu'ils sont prêts à traiter de manière respectueuse et appropriée avec les couples de même sexe, les officiers d'état civil de Kotor suivent une formation supplémentaire afin de conseiller au mieux les parties intéressées sur le mariage.



Kotor

Mesure associée : 3.3

## Consultation et conseil pour les familles arc-en-ciel

Les personnes LGBTIQ qui souhaitent fonder une famille sont confrontées à un large éventail de discriminations structurelles et de défis. Lorsqu'elles essaient de fonder une famille et dans leur vie familiale au quotidien. Traiter avec les hôpitaux, les autorités publiques, les crèches, les jardins d'enfants, les écoles et bien d'autres situations devient souvent décourageant et émotionnellement éprouvant. Pour aider les couples et les familles, la ville de Hanovre offre un service de consultation et de conseil, elle les accompagne sur des questions juridiques, bureaucratiques et pratiques, reconnaît le stress psychologique supplémentaire qui leur est imposé et les oriente vers des groupes d'autres familles arc-en-ciel partageant les mêmes expériences, comme source de soutien mutuel.



Hanovre

Mesure associée : 3.8

## Organisation d'événements pour les familles arc-en-ciel à l'occasion de la Journée internationale de l'égalité des familles (IFED)

La Journée internationale de l'égalité familiale (IFED) a lieu chaque année, le premier dimanche de mai et vise à attirer l'attention sur les besoins des familles arc-en-ciel ainsi qu'à rendre visible la diversité des modèles familiaux. À l'occasion de l'IFED, une coopération fructueuse entre un groupe local soutenant les familles arc-en-ciel et la ville de Mannheim a été mise en place depuis plusieurs années. Les familles arc-en-ciel sont invitées à échanger sur leurs expériences lors d'un barbecue dans le parc de la ville.

L'organisation de la garde d'enfants garantit que les enfants passent également un bon moment et qu'ils et elles apprennent à connaître d'autres enfants qui grandissent dans des familles arc-en-ciel.



Mannheim

Mesure associée : 3.18



## 4. La jeunesse

Les jeunes LGBTQI sont confrontés à de nombreux défis liés à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre alors qu'ils et elles traversent les phases essentielles et déjà exigeantes de l'enfance et de l'adolescence. Elles et ils souffrent de l'absence de modèles, et des attentes hétéronormatives dans leurs intérêts romantiques, de notions binaires rigides et limitatives du genre et des rôles de genre, de préjugés et de rejet de la part de leurs pairs ou de certaines familles, ainsi que d'environnements hostiles à l'école. Même si des études indiquent que la situation s'est quelque peu améliorée, de nombreux jeunes LGBTQI sont plus à même de subir des brimades ou d'autres formes d'agression à l'école.<sup>1</sup>



Les jeunes LGBTQI obtiennent de mauvais résultats ou abandonnent l'école plus souvent que les jeunes du même âge, ils et elles souffrent plus souvent de problèmes de santé mentale, notamment de comportements d'automutilation et d'idées suicidaires, ou de toxicomanie, et elles et ils sont plus susceptibles d'être sans domicile fixe.



Sur la base de son enquête la plus récente, l'Agence des droits fondamentaux appelle l'UE et ses États membres à mettre en place des mesures visant à créer un environnement sûr et favorable pour les jeunes LGBTQI à l'école, à aider les écoles et les enseignant-es à partager leurs expériences, à lutter contre le harcèlement des élèves LGBTQI et à veiller à ce que le matériel pédagogique présente la vie des LGBTQI de manière positive.<sup>2</sup> Mais les municipalités peuvent prendre bien d'autres mesures. Elles peuvent offrir des espaces sûrs aux jeunes LGBTQI en dehors de l'école, faire en sorte que les infrastructures municipales telles que les centres de jeunesse leurs soient ouverts, sensibiliser les travailleurs sociaux qui s'occupent des jeunes ou des familles LGBTQI à leurs difficultés, s'attaquer à des problèmes tels que la toxicomanie chez les jeunes ou le sans-abrisme et soutenir les jeunes LGBTQI dans le cadre de programmes de mentorat, etc.



### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre



4.1. Sensibilisation et information sur les jeunes homosexuel-les dans les crèches, les jardins d'enfants, les écoles maternelles et élémentaires, les centres de jeunesse, etc.

4.2. Rendre les services municipaux d'accueil de la petite enfance, tels que les crèches et les jardins d'enfants, inclusifs pour les LGBTQI, en formant le personnel, en fournissant du matériel pédagogique, etc.

4.3. Faire des écoles des espaces d'intégration des LGBTQI en formant les enseignant-es et le personnel scolaire, en fournissant du matériel pédagogique, des programmes d'enseignement sur les personnes et la vie des LGBTQI, etc.

4.4. Soutenir et financer les associations qui forment les enseignant-es et les professionnel-les de l'éducation aux questions LGBTQI

4.5. Soutenir et financer les associations qui dispensent une éducation par les pairs aux élèves dans les écoles

4.6. Veiller à ce que le matériel pédagogique et les programmes d'études représentent la diversité du sexe biologique, du genre, des rôles et expressions de genre, de l'éducation sexuelle sur les sexualités LGBTQI, des images positives des personnes LGBTQI ainsi que des événements LGBTQI historiques et des contributions des personnes LGBTQI à la science, à la politique, à la littérature, aux arts, à la musique, etc.

<sup>1</sup> ILGA (2022) *Intersections. Plongée dans les données de l'enquête LGBTI II de la FRA. Les jeunes.* <https://www.ilga-europe.org/report/intersections-youth-diving-into-the-fra-lgbti-ii-survey-data/>

<sup>2</sup> Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité LGBTI. EU-LGBTI II.* [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf)

- 4.7. Former les conseiller-es scolaires aux défis et aux difficultés des jeunes LGBTQI, afin de leur permettre de reconnaître les problèmes et d'aider les jeunes en difficulté.
- 4.8. Faire des centres municipaux de jeunesse des espaces d'intégration des LGBTQI en formant le personnel, en fournissant du matériel éducatif et des informations sur les associations LGBTQI et les structures de soutien, etc.
- 4.9. Veiller à ce que les infrastructures physiques utilisées par les enfants et les adolescent-es dans les écoles, les centres de jeunesse, les installations sportives, etc., telles que les toilettes, les vestiaires ou les douches, soient inclusives, c'est-à-dire accessibles et sûres pour les jeunes de tous les sexes.
- 4.10. Encourager les écoles, les centres de jeunesse, etc. à exprimer l'inclusion des LGBTQI dans leur communication, les levées de drapeaux, les peintures murales, les événements spéciaux, etc.
- 4.11. Attribuer des certificats ou labels pour les jardins d'enfants, les écoles, les centres de jeunesse, etc. qui ont disposé d'une formation et sont des espaces inclusifs pour les LGBTQI.
- 4.12. Proposer des informations, des personnes contact, des conseiller-es, des professionnel-les de la santé, des groupes de soutien, etc. aux jeunes LGBTQI qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle ou identité de genre ou des questions connexes sur leur santé ou leur sexualité.
- 4.13. Créer des espaces sûrs pour les jeunes LGBTQI en gérant ou en soutenant et en finançant des centres pour jeunes homosexuel-les
- 4.14. Offrir des espaces sûrs et soutenir les groupes de jeunes homosexuel-les et les groupes permettant leur coming-out.
- 4.15. Intégrer les groupes de jeunes homosexuel-les dans les comités de jeunes, les projets, etc. à l'échelle de la ville.
- 4.16. Soutenir et financer les associations travaillant avec ou pour les jeunes homosexuel-les
- 4.17. Sensibiliser les parents et leur fournir des informations sur l'éducation des enfants LGBTQI
- 4.18. Fournir des structures de soutien et renforcer les structures de soutien par les pairs pour les parents d'enfants LGBTQI
- 4.19. Sensibiliser, informer et former les travailleurs sociaux travaillant avec les jeunes ou les familles aux défis et aux difficultés des jeunes LGBTQI, afin de leur permettre de reconnaître les problèmes et d'aider les jeunes en difficulté.
- 4.20. Fournir des structures de soutien aux enfants et adolescents LGBTQI victimes de brimades, de discrimination, de rejet ou de violence à l'école ou à la maison
- 4.21. Lutter contre les brimades, la discrimination ou le rejet et la violence à l'égard des jeunes LGBTQI dans le cadre de projets et de campagnes.
- 4.22. Donner une voix aux jeunes LGBTQI dans le cadre d'ateliers, de cours, de programmes de mentorat, de festivals, etc.
- 4.23. Assurer la représentation et l'auto-identification positive des personnes et des vies LGBTQI dans les médias fournis dans les établissements de la petite enfance, les écoles, les centres de jeunesse, les bibliothèques, etc. de la municipalité, dans des listes de recommandations de livres, de films, etc. ou dans la fourniture de ces médias.
- 4.24. Proposer des offres de culture LGBTQI ou de culture contenant des personnages ou des individus LGBTQI spécifiquement destinées aux jeunes, telles que des pièces de théâtre, des lectures d'auteurs, des expositions, etc.
- 4.25. Créer une visibilité pour les jeunes LGBTQI dans le cadre de campagnes publiques ; ou de campagnes, d'activités ou d'événements spécifiquement destinés aux écoles locales et aux centres de jeunesse.

## Exemples de bonnes pratiques

### Créer des écoles accueillantes pour les LGBTIQ dans le cadre d'ateliers destinés aux enseignant-es et aux élèves (...)

La ville de Louvain vise à créer un environnement éducatif favorable aux LGBTIQ en travaillant avec des partenaires spécialisés qui proposent des mesures, des outils et des conseils pour accroître la sensibilisation aux questions de genre et aux LGBTIQI tant parmi les enseignant-es et les professionnel-les de l'éducation que parmi les élèves. L'une des mesures est un atelier pour les enseignant-es et les professionnel-les de l'éducation. Sous la direction d'expert-es, les participant-es posent des questions et partagent leurs préoccupations et réfléchissent à la manière de renforcer une culture d'inclusion dans leur école ou leur établissement d'enseignement. Une autre mesure est une campagne appelée PAARS ou Purple. Lancé et exécuté par une organisation partenaire experte et financé par la ville de Louvain, le projet offre des outils pédagogiques aux écoles secondaires pour réfléchir au thème LGBTIQI en classe. Les écoles secondaires sont encouragées à commander les kits et à les utiliser en classe le 17 mai, journée IDAHOT. La campagne sera étendue aux écoles primaires, aux clubs de jeunes et aux clubs sportifs.



Louvain

Mesure associée : 4.3

### Groupes de discussion pour les jeunes LGBTIQI

La ville de Bergen propose régulièrement des groupes de discussion pour les jeunes LGBTIQ sur le genre et la sexualité. Ces groupes sont animés par un psychologue et un consultant expérimenté. Les groupes de conversation offrent aux jeunes de Bergen une opportunité simple de poser des questions et de parler du genre et de l'orientation sexuelle avec leurs pairs et avec le soutien de professionnels formés. L'objectif de cette mesure est de permettre aux jeunes d'explorer et de trouver leur propre identité, de rencontrer des personnes partageant les mêmes idées et d'obtenir un soutien professionnel, si nécessaire.



Bergen

Mesure associée : 4.12

### SOORUM - Projet éducatif sur la diversité sexuelle et de genre pour les classes scolaires

Depuis 2019, le Sénat de Hambourg dispose d'un financement pour le projet "Soorum", porté par l'ONG Magnus-Hirschfeld-Centrum. Le projet vise à sensibiliser les écoles de Hambourg. Il est souvent intégré dans les modules existants de l'école sur la diversité ou la démocratie ( ) et est accessible aux classes à partir de la neuvième année d'études. Dans les classes, de jeunes chef-fes d'équipe qualifié-es travaillent avec de petits groupes d'élèves sur des sujets tels que la diversité sexuelle et de genre, les rôles de genre, les préjugés et la discrimination, en les encourageant notamment à réfléchir à leurs propres attitudes. Les cours montrent aux élèves comment l'hostilité envers les personnes LGBTIQI affecte négativement tout le monde, et pas seulement les cibles visées, en perpétuant des attentes obsolètes sur les comportements et les stéréotypes liés aux rôles de genre. Comme il s'agit d'une des nombreuses formes de discrimination existantes, il offre également l'occasion de discuter de la tolérance et de l'acceptation en général. L'objectif de ce projet est de réduire les préjugés et la discrimination et de susciter le respect et l'appréciation mutuelle.



Hambourg

Mesure de associée : 4.4

## Masterclass Genre et culture – Autonomisation des jeunes LGBTQI dans la culture

Masterclass Genre et Culture est un cours de 4-5 après-midi pour les jeunes qui sont déjà en relation avec le service social de la communauté et qui sont curieux, expérimentent ou ont déjà un avis sur le genre et la sexualité. Les participant-es travaillent sur le genre et la culture avec des supports tels que le film, la céramique et les visites de musées. L'objectif pour les participant-es est d'acquérir des connaissances et de partager des expériences sous l'égide de l'équipe Genre et Culture. En outre, nous espérons que les participant-es apprendront à connaître les organisations, les activités et les communautés qui sont proposées dans la ville d'Aarhus.



Aarhus

Mesure associée : 4.22





## 5. Personnes âgées

Avec le vieillissement de nos sociétés, de plus en plus de personnes dépendent des services municipaux destinés aux personnes âgées. Il en va de même pour la population LGBTQI. Cependant, ces personnes sont confrontées à d'importantes difficultés pour accéder à des services qui ne sont pas prêts à prendre en charge leur situation et leurs besoins.



Beaucoup de ceux qui sont aujourd'hui des LGBTQI âgé-es ont disposé d'un temps où ils elles étaient étiqueté-es comme des criminel-es, des personnes ne respectant pas les interdits, et des malades mentaux. Bien que ces perceptions juridiques, médicales et sociales aient pour la plupart changé, pour de nombreux adultes LGBTQI âgés, la peur, les préjugés et la stigmatisation sociale ont perturbé leur vie, leurs liens avec leur famille et les revenus de toute une vie. Les effets de décennies de discrimination se traduisent par un risque accru de maladies physiques et mentales, une mauvaise santé, la pauvreté, l'isolement social et la mortalité prématurée chez les personnes âgées LGBTQI. La recherche suggère que si les personnes LGBTQI de plus de 50 ans ont davantage besoin des services offerts aux seniors, elles sont moins susceptibles d'utiliser les services de santé, d'aide sociale et de logement proposés ou, si elles le font, elles préfèrent cacher leur identité par crainte d'être rejetées ou discriminées par le personnel ou d'autres usager-es.<sup>1</sup>



Les prestataires de services municipaux et les prestataires mandatés par les collectivités locales doivent être conscients des biographies complexes, des craintes et des besoins des personnes âgées LGBTQI. Ils doivent inclure leurs vies et leurs expériences dans les services proposés, créer des espaces et des programmes accueillants et sûrs pour les LGBTQI et être équipés pour gérer les éventuels conflits et discriminations au sein de leurs structures.

Il existe de nombreux liens avec les domaines politiques de la *santé, du handicap et de l'inclusion*, ainsi que des *difficultés et désavantages sociaux*. Consulter les questions et les mesures dans ces domaines politiques ou collaborer avec les départements respectifs qui en sont responsables permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour tous les domaines concernés.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 5.1. Sensibiliser et fournir des informations sur les personnes LGBTQI, leurs besoins et combats, au sein du service municipal chargé des personnes âgées et intégrer la prise en compte et la prise en charge des personnes âgées LGBTQI dans les structures établies.
- 5.2. Intégrer la vie et l'expérience des personnes LGBTQI dans les services offerts aux personnes âgées
- 5.3. Proposer des événements, des cours, etc. spécifiques pour les seniors LGBTQI dans le cadre des services offerts aux seniors

<sup>1</sup> ILGA (2023) *Intersections. Plongée dans les données de l'enquête LGBTI II de la FRA. Les personnes âgées.* <https://www.ilga-europe.org/report/intersections-older-people-diving-into-the-fra-lgbti-ii-survey-data/> FREDERIKSEN-GOLDSSEN, K. I.; H.-J. KIM; C. A. EMLET; A. MURACO; E. A. EROSHEVA; ; C. P. HOY-ELLIS; J. GOLDSSEN and H. PETRY (2011) *Rapport sur le vieillissement et la santé. Disparités et résilience chez les personnes âgées lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres.* Seattle: Institute for Multigenerational Health. [https://www.lgbtagingcenter.org/resources/pdfs/LGBT%20Aging%20and%20Health%20Report\\_final.pdf](https://www.lgbtagingcenter.org/resources/pdfs/LGBT%20Aging%20and%20Health%20Report_final.pdf) ADDIS, S.; M. DAVIES; G. GREENE; S. MACBRIDE-STEWART and M. SHEPHERD (2009) *The Health, Besoins des personnes âgées lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres en matière de soins sociaux et de logement. Une revue de la littérature.* Health Social Care Community. 17(6): 647-58. DOI: [10.1111/j.1365-2524.2009.00866.x](https://doi.org/10.1111/j.1365-2524.2009.00866.x)

- 5.4. Créer des logements pour personnes âgées ou intergénérationnels inclusifs pour les LGBTQI
- 5.5. Soutenir et financer des projets de logements pour personnes âgées ou intergénérationnels LGBTQI
- 5.6. Définir des normes de qualité pour les soins aux personnes âgées intégrant les LGBTQI
- 5.7. Former le personnel des établissements et services municipaux de soins aux personnes âgées
- 5.8. Sensibiliser et former le personnel et les prestataires de soins aux personnes âgées mandatés par la municipalité et les prestataires de services privés
- 5.9. Attribuer de certificats ou labels aux prestataires de soins qui ont disposé d'une formation et qui sont ouverts aux personnes LGBTQI
- 5.10. Organiser ou soutenir des conférences et des formations avancées pour les professionnels du secteur des soins aux personnes âgées et des soins de santé sur les questions relatives aux soins aux personnes âgées LGBTQI.
- 5.11. Initier ou soutenir des réseaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de réflexion avec les parties prenantes locales concernées sur les problèmes rencontrés par les seniors LGBTQI.
- 5.12. Inclure les seniors LGBTQI dans les questions discutées au sein des réseaux municipaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de réflexion dédiés aux seniors.
- 5.13. Concevoir des mesures pour lutter contre la solitude des citoyen·nes LGBTQI âgés
- 5.14. Concevoir des mesures pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées LGBTQI et les sans-abris
- 5.15. Soutenir les associations travaillant avec et pour les personnes âgées LGBTQI
- 5.16. Proposer des services et des formats pour renforcer l'autonomie et la résilience des personnes âgées LGBTQI
- 5.17. Soutenir les groupes de seniors LGBTQI et renforcer le soutien par les pairs
- 5.18. Intégrer les groupes de seniors LGBTQI dans les comités consultatifs de seniors à l'échelle de la ville
- 5.19. Sensibiliser aux obstacles et à l'exclusion des personnes âgées LGBTQI au sein des communautés LGBTQI
- 5.20. Encourager et soutenir les événements et activités destinés aux seniors dans les centres et structures LGBTQI existants
- 5.21. Encourager et soutenir des projets et des événements pour l'échange intergénérationnel entre les citoyens LGBTQI plus jeunes et plus âgés
- 5.22. Sensibiliser le public aux seniors LGBTQI - y compris à la représentation positive et aux difficultés rencontrées par les seniors LGBTQI - dans le cadre de campagnes, etc.
- 5.23. Proposer des formats permettant aux seniors LGBTQI de partager leurs connaissances, leurs histoires et leurs expériences, par exemple, dans le cadre d'événements narratifs, de projets artistiques interactifs, etc.





## Exemples de bonnes pratiques

### Inclure une perspective queer dans les services municipaux destinés aux personnes âgées

Nuremberg a ajouté la responsabilité des personnes âgées queer au travail régulier du bureau des personnes âgées. Dans un premier temps, un échange a eu lieu entre la communauté queer, le bureau municipal LGBTQI, le bureau des personnes âgées et les organisations d'aide sociale, au cours duquel les souhaits et les besoins ont été exprimés. Dans un deuxième temps, le bureau LGBTQI et le bureau des personnes âgées ont réfléchi à ce qui pourrait être mis en œuvre. Le bureau des personnes âgées offre de nombreux services aux personnes âgées, tels que des réunions ouvertes dans différents quartiers de la ville. En plus des après-midi habituels des seniors, un lieu de rencontre pour les seniors queer a été mis en place. La "Bunte Runde" (ronde colorée) a lieu le samedi matin deux fois par mois. En outre, il existe une discothèque queer pour les personnes âgées. Le bureau des personnes âgées coordonne également le service de visite bénévole pour les personnes sans parents ni amis. Cette offre dispose d'un service de visite pour les personnes âgées homosexuelles.



Nuremberg

Mesure associée : 5.3

### Formation du personnel des services et établissements de soins aux personnes âgées

Les personnes âgées LGBTQI qui dépendent des services ou des centres de soins pour personnes âgées sont régulièrement victimes d'une discrimination involontaire ou délibérée de la part du personnel ou d'autres résident-es, ou se sentent obligées de cacher leur identité pour échapper à la discrimination. Les prestataires ne sont souvent pas préparés à faire face à cette situation. En collaboration avec les prestataires de soins locaux et les ONG LGBTQI, la ville de Hanovre a élaboré un module de formation pour sensibiliser la direction et le personnel et leur apprendre à gérer correctement les situations de discrimination des personnes âgées LGBTQI. Le module a été utilisé pour former le personnel des centres de soins municipaux et a été publié pour que d'autres fournisseurs puissent l'utiliser pour former leur propre personnel.



Hanovre

Mesure associée : 5.7

Mesure associée : 5.8





## 6. Handicap et inclusion

Les personnes en situation de handicap et les malades chroniques font partie des groupes les plus marginalisés de la société. Leurs préoccupations ne sont encore souvent traitées que de manière secondaire dans le cadre de la gestion de la diversité. Aux yeux des autres, le handicap devient souvent le seul marqueur identitaire des personnes en situation de handicap et celles-ci sont régulièrement considérées comme ne disposant pas d'une orientation sexuelle ou même d'identité de genre. Bien entendu, cela est non seulement loin de la vérité, mais porte préjudice aux personnes concernées et à leur capacité à mener une vie épanouie. Cette perception n'est pas différente au sein des communautés LGBTQI, excluant souvent involontairement les personnes en situation de handicap des espaces, événements, informations et services destinés aux personnes LGBTQI.<sup>1</sup>

Les personnes LGBTQI souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique sont soumises à de multiples formes de discrimination qui interagissent souvent de manière à exacerber les conséquences de l'une et de l'autre. Les collectivités locales doivent veiller à ce que leurs services destinés aux personnes en situation de handicap reconnaissent l'identité complète des personnes vivant, travaillant ou bénéficiant d'une assistance au sein d'institutions municipales ou privées, y compris leur genre et leur orientation sexuelle. Dans le même temps, ils doivent promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les services destinés aux citoyen·nes LGBTQI et de rendre ces services accessibles aux personnes LGBTQI en situation de handicap.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 6.1. Rendre les services municipaux, les espaces, les événements et les informations destinés aux citoyens LGBTQI exempts de barrières et accessibles aux personnes LGBTQI en situation de handicap.
- 6.2. Établir des normes de qualité et des listes de contrôle pour les services, les espaces, les événements, etc. afin d'inclure les personnes souffrant de différents handicaps, maladies ou d'incapacités physiques, mentales et émotionnelles.
- 6.3. Définir des normes de qualité pour les soins favorisant l'intégration des LGBTQI
- 6.4. Fournir ou soutenir des logements inclusifs LGBTQI pour les citoyen·es en situation de handicap.
- 6.5 Sensibiliser et former le personnel des prestataires de soins aux personnes en situation de handicap.
- 6.6. Sensibiliser et informer la direction le personnel des agences pour l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 6.7. Attribuer de certificats ou labels aux prestataires de logement, de soins et d'emploi pour les personnes en situation de handicap, qui ont suivi une formation et sont inclusifs à l'égard des LGBTQI.
- 6.8. Soutenir et financer les prestataires de soins intersectionnels offrant des soins aux LGBTQI en situation de handicap.
- 6.9. Organiser ou soutenir des conférences et des formations avancées pour les professionnel·les travaillant avec des personnes en situation de handicap sur l'intersectionnalité et les questions relatives aux citoyen·nes LGBTQI en situation de handicap.

<sup>1</sup> Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTQI 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

- 6.10. Initier ou soutenir des réseaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de réflexion avec les parties prenantes locales concernées sur les problèmes rencontrés par les citoyen-nes LGBTQI en situation de handicap.
- 6.11. Soutenir les associations travaillant avec et pour les personnes en situation de handicap LGBTQI
- 6.12. Intégrer les organisations représentant les citoyens LGBTQI en situation de handicap dans les comités consultatifs pour les personnes en situation de handicap à l'échelle de la ville
- 6.13. Inclure les questions relatives aux personnes en situation de handicap LGBTQI dans les questions discutées au sein des réseaux municipaux, des tables rondes, des groupes de travail ou des groupes de réflexion dédiés aux personnes âgées.
- 6.14. Sensibiliser le public aux personnes en situation de handicap LGBTQI, à leur vie, à leurs expériences, à leurs diverses orientations sexuelles, identité de genre et à leur sexualité, ainsi qu'à la discrimination intersectionnelle à laquelle elles sont confrontées.
- 6.15. Sensibiliser aux obstacles et à l'exclusion des personnes LGBTQI en situation de handicap au sein des communautés LGBTQI
- 6.16. Encourager et fournir les moyens aux centres LGBTQI de rendre leurs espaces et services inclusifs pour les personnes LGBTQI en situation de handicap.
- 6.17. Encourager et soutenir les événements et activités destinés aux personnes en situation de handicap LGBTQI dans les centres et structures LGBTQI établis
- 6.18. Encourager et soutenir les projets et les événements favorisant les échanges entre les citoyen-nes LGBTQI en situation ou non de handicap.
- 6.19. Soutenir les groupes de citoyen-nes LGBTQI en situation de handicap
- 6.20. Proposer des services et des formats permettant aux citoyens LGBTQI en situation de handicap de se prendre en charge
- 6.21. Assurer une représentation positive des personnes en situation de handicap LGBTQI

## Exemple de bonne pratique

### Organisation d'une conférence intersectionnelle sur les LGBTQI et le handicap (...) à l'hôtel de ville

La société représente généralement les LGBTQI comme des personnes blanches, en bonne santé, de classe moyenne et valides, mais les personnes queer souffrent également de handicaps, ont des âges, des origines ethniques ou des parcours socio-économiques différents. Bien que tous ces aspects contribuent au déroulement de l'identité personnelle et puissent poser problème, ils sont souvent négligés, même par la communauté LGBTQI. En 2017, l'unité antidiscrimination pour les questions LGBTQI de la ville de Vienne (WAS - Wiener Antidiskriminierungsstelle für LGBTQI) a organisé sa conférence internationale annuelle à l'hôtel de ville de Vienne sur le thème de "l'intersectionnalité : LGBTQI et Handicaps". Cette conférence s'est concentrée sur les LGBTQI vivant avec des handicaps. La conférence comprenait des participant-es et des conférencier-es en situation de handicap, elle était entièrement accessible, traduite simultanément en langue des signes autrichienne et offrait un soutien à la communication et un enregistrement graphique pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage.



Vienne

Mesure associée : 6.9



## 7. Cultural Diversity & Migration

La diversité culturelle des sociétés urbaines est un enrichissement pour leur communauté. Toutefois, les différentes idées culturelles et religieuses peuvent également être source de conflits pour les citoyen·nes. Les personnes LGBTQI qui sont membres de minorités ethniques ou qui disposent d'un passé d'immigrant sont souvent confrontées à une discrimination intersectionnelle.<sup>1</sup> Se retrouvant rejetées dans les communautés LGBTQI par des attitudes racistes ou xénophobes et dans les communautés ethniques, les personnes LGBTQI sont souvent confrontées à une discrimination intersectionnelle. Les personnes LGBTQI souffrent de l'exclusion et de l'isolement. Les croyances des dénominations extrêmes de certaines religions, comme le christianisme ou l'islam, les exposent au rejet de leur famille et de leur communauté, à la perte de leur logement, au mariage forcé, à la thérapie de conversion ou aux crimes d'honneur.

Les collectivités locales disposent d'une marge de manœuvre pour traiter ces questions dans leurs municipalités, sensibiliser les différentes communautés LGBTQI ainsi que les communautés culturelles et religieuses afin de créer une société d'inclusion et fournir des structures d'intervention et de soutien.

Dans plus de 70 pays, les personnes LGBTQI sont encore persécutées, punies ou tuées, ce qui oblige nombre d'entre elles à fuir et à demander l'asile dans des pays qui ne criminalisent pas leur orientation sexuelle ou identité de genre. La discrimination, la persécution et la violence dont souffrent ces personnes les laissent souvent très traumatisées. Dans les hébergements des demandeurs et demandeuses d'asile, où les réfugié·es LGBTQI vivent souvent avec d'autres réfugié·es homophobes ou transphobes, ils sont exposés régulièrement à davantage de violence. La situation est encore plus grave pour les réfugié·es trans, intersexes et non binaires, placé·es dans des hébergements collectifs qui ne correspondent pas à leur propre genre. La nécessité de cacher leur identité par crainte pour leur propre sécurité et les traumatismes subis font qu'il est souvent difficile pour les réfugiés LGBTQI de divulguer leur identité et leurs expériences dans le cadre de la procédure de demande d'asile - même si ce sont des facteurs très importants pour qu'ils obtiennent l'asile. En outre, le personnel chargé de l'examen de leur demande peut les soumettre à une discrimination supplémentaire ou rejeter leur demande par manque de connaissance des réalités et de la situation complexe des personnes LGBTQI dans leur pays d'origine.

Les collectivités locales disposent de moyens d'hébergement sûrs pour ces groupes vulnérables, forment le personnel travaillant avec les réfugié·es à être attentif aux personnes LGBTQI et offrent des conseils psychologiques et juridiques appropriés. Les organisations locales LGBTQI sont souvent prêtes à créer des structures de soutien pour les réfugié·es LGBTQI. Les municipalités peuvent renforcer cet engagement civique et utiliser les ressources de leurs citoyen·nes LGBTQI en soutenant ces structures.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 7.1. Créer une visibilité et une acceptation pour les personnes LGBTQI issues de minorités ethniques, culturelles ou religieuses, par exemple dans le cadre de campagnes publiques
- 7.2. Organiser ou soutenir des campagnes ou des projets visant à promouvoir et à célébrer la diversité culturelle des personnes LGBTQI ou la diversité des orientations sexuelles et identité de genre au sein des différentes communautés religieuses, culturelles ou ethniques ou la diversité globale de la société municipale.
- 7.3. Soutenir les groupes et les projets du BIPOC LGBTQI tels que les groupes de soutien par les pairs, les projets d'autonomisation, etc.
- 7.4. Soutenir les groupes et les projets destinés aux personnes LGBTQI issues de l'immigration, tels que les groupes de soutien par les pairs, les projets d'autonomisation, etc.

<sup>1</sup> Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des LGBTI. EU-LGBTI II.*  
[https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf)

- 7.5. Sensibiliser à la xénophobie, au racisme, à la discrimination et à l'exclusion des personnes LGBTQI d'origines ethniques, culturelles ou religieuses différentes au sein des communautés LGBTQI
- 7.6. Encourager et soutenir les structures LGBTQI établies pour qu'elles intègrent davantage les personnes LGBTQI d'origines ethniques, culturelles ou religieuses différentes.
- 7.7. Encourager et soutenir les événements et activités destinés aux personnes LGBTQI du BIPOC, aux personnes LGBTQI issues de l'immigration ou aux réfugié-es LGBTQI dans les centres et structures LGBTQI établis
- 7.8. Encourager et soutenir les projets et les événements qui favorisent les échanges entre les citoyen-nes LGBTQI d'origines ethniques, culturelles ou religieuses différentes.
- 7.9. Travailler avec différents groupes et institutions religieux ou organisations de migrant-es pour promouvoir l'acceptation des personnes LGBTQI dans leurs communautés
- 7.10. Sensibiliser et concevoir des mesures pour garantir une approche intersectionnelle du financement municipal et une conscience intersectionnelle des institutions et projets financés par la municipalité
- 7.11. Créer des normes ou des listes de contrôle pour les groupes et les institutions financés par la municipalité afin de garantir l'ouverture et le respect mutuel, par exemple des organisations religieuses ou de migrant-es envers les personnes LGBTQI ou des organisations LGBTQI envers les personnes d'origines ethniques, culturelles ou religieuses diverses.
- 7.12. Fournir des structures de sécurité, telles que des conseils, des logements sûrs, etc. aux citoyen-nes LGBTQI menacé-es par les thérapies de conversion, les mariages forcés, les crimes d'honneur, la violence ou l'expulsion fondée sur des croyances religieuses ou culturelles.
- 7.13. Développer et mettre à disposition une infrastructure de sécurité pour les réfugié-es LGBTQI
- 7.14. Former le personnel municipal travaillant avec les réfugié-es aux difficultés spécifiques rencontrées par les réfugié-es LGBTQI dans leur pays d'origine et à l'hébergement pour leur permettre de traiter et de soutenir correctement les réfugié-es LGBTQI si nécessaire.
- 7.15. Former le personnel des hébergements et des refuges pour réfugié-es, y compris le personnel de sécurité, pour qu'il puisse s'occuper de manière adéquate des réfugié-es LGBTQI et les soutenir si nécessaire.
- 7.16. Sensibiliser, informer et former les autres parties prenantes et les personnes travaillant avec les réfugié-es, telles que les juges, les interprètes, les travailleurs sociaux et les professionnel-les de la santé.
- 7.17. Mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la violence à l'encontre des réfugié-es LGBTQI dans les hébergements et les refuges.
- 7.18. Fournir un hébergement sûr aux réfugié-es LGBTQI.
- 7.19. Élaborer des dispositifs permettant aux couples LGBTQI de rester ensemble, même s'ils ne disposent pas de documents légaux attestant de leur partenariat, et permettant aux personnes LGBTQI de bénéficier d'un logement correspondant à leur identité de genre, même s'ils ne disposent pas de documents légaux attestant de cette identité de genre.
- 7.20. Fournir des structures de soutien ainsi que des conseils juridiques et pratiques aux réfugié-es LGBTQI
- 7.21. Assurer l'accès des réfugié-es LGBTQI à des soins de santé spécifiques tels que la thérapie hormonale de substitution ou la thérapie antirétrovirale
- 7.22. Fournir un soutien psychologique et des conseils aux réfugié-es LGBTQI
- 7.23. Soutenir et financer les associatoin-s travaillant avec et pour les réfugié-es LGBTQI
- 7.24. Soutenir les groupes et les projets destinés aux réfugié-es LGBTQI, tels que les groupes de soutien par les pairs, les projets d'autonomisation, etc.

## Exemples de bonnes pratiques

### #RICHTIGHIER - Campagne d'affichage pour une meilleure acceptation des migrant-es LGBTI

La ville de Cologne a mis en place une campagne d'affichage public représentant trois personnes LGBTI différentes, originaires de Cologne et issues de l'immigration. Chaque panneau d'affichage comprend leur portrait, leur premier nom et un slogan. Ces panneaux couvrent quatre aspects : leur orientation sexuelle ; leur lieu de naissance hors d'Allemagne (Beyrouth, Luanda, Lahore), la façon dont ils se sentent chez eux à Cologne ; trois choses qu'ils apprécient et qui sont typiques de leur pays d'origine (houmous, rythmes punjabi) ; et trois choses typiques de Cologne (carnaval de Cologne, grillades au bord du Rhin). Elles comprennent également le slogan "My City" en 15 langues différentes et le hashtag #richtighier ("ici même"). L'objectif de cette campagne est d'accroître la visibilité et l'acceptation des migrant-es LGBTI au sein de la population de Cologne, y compris les autres communautés de migrant-es de la ville. La municipalité fournit le financement, assume la responsabilité finale du contenu et organise l'accrochage des panneaux d'affichage.



Cologne

Mesure associée : 7.1

### Modèle de Berlin pour l'aide aux réfugiés LGBTQI

Berlin reconnaît que les réfugié-es LGBTQI appartiennent à un groupe particulièrement vulnérable et disposent d'un besoin de protection particulier. C'est pourquoi Berlin a mis au point le "modèle berlinois de soutien aux réfugié-es LGBTQI" afin d'offrir un soutien très complet aux réfugié-es LGBTQI. Cette infrastructure de soutien se compose entre autres d'un centre d'hébergement dédié aux réfugiés LGBTQI ainsi que de mesures spécifiques mises en œuvre par des partenaires de la société civile de la communauté LGBTQI et financées par Berlin. Il s'agit notamment de services de conseil, de structures d'émancipation, de la création de groupes d'entraide et de la formation des responsables et du personnel des centres d'hébergement pour réfugié-es, ainsi que d'autres actions visant à promouvoir la sécurité et la protection.



Berlin

Mesure associée : 7.13

### Fournir un logement sûr aux jeunes migrant-es LGBTQI

La Ville de Paris a financé un projet de recherche de 3 ans de l'association BASILIADE pour étudier les besoins d'un groupe vulnérable de jeunes migrant-es LGBTQI. BASILIADE a ainsi identifié et orienté 43 jeunes pour participer à ce programme. Les participant-es ont exprimé leur besoin premier d'un logement sûr (...) pour reprendre pied et ensuite prendre soin de leur santé, trouver un emploi, etc. Sur la base de ces résultats, BASILIADE a proposé un modèle d'appartements partagés, non mixtes, reliés à un réseau de professionnel-les socio-sanitaires. La municipalité utilise ses relations avec les bailleurs sociaux pour aider BASILIADE à acquérir ces logements - il existe à ce jour 50 unités pour les jeunes migrants LGBTQI - et finance BASILIADE pour le soutien de ces jeunes migrant-es. Cela permet à la municipalité d'offrir plus d'égalité et de protection aux personnes LGBTQI. L'objectif est d'augmenter le nombre de logements pour les jeunes migrant-es LGBTQI à 100 places d'ici 2026.



Paris

Mesure associée : 7.18



## 8. Difficultés et désavantages sociaux

Chargées du bien-être public de leurs citoyen·nes, les municipalités offrent généralement une multitude de services et de structures de soutien aux citoyen·nes confronté·es à des difficultés ou à des désavantages sociaux, tels que les services sociaux et le travail social. Il s'agit notamment d'actions préventives, d'aides financières, de conseils, d'abris et de logements pour les personnes à risque ou confrontées à la pauvreté ou à l'endettement, au chômage, à la toxicomanie, aux abus ou à la violence domestique, à l'errance, au sans-abrisme, etc.

Les personnes LGBTQI souffrent de manière disproportionnée de ces difficultés sociales. Selon l'enquête la plus récente de l'Agence européenne des droits fondamentaux, 1 personne LGBTQI sur 3 - et même 1 sur 2 parmi les personnes trans et intersexuées - dans l'UE rencontre des difficultés pour joindre les deux bouts.<sup>1</sup> Les facteurs contribuant à cette situation sont multiples et les défis auxquels ces personnes sont confrontées lorsqu'elles tentent d'accéder aux services sociaux sont importants. Les travailleurs sociaux ne sont souvent pas préparés à s'occuper des usager·es LGBTQI et connaissent mal leur réalité de vie ou les déterminants spécifiques aux LGBTQI qui contribuent aux difficultés sociales. Les services et structures d'aide sociale générale sont souvent incapables de prendre en charge les personnes LGBTQI, tandis que ceux qui s'adressent spécifiquement aux groupes à risque et aux situations LGBTQI n'existent tout simplement pas.

Les municipalités qui s'efforcent d'améliorer la vie de tous leurs citoyen·nes en mettant en œuvre des mesures préventives pour les groupes à risque et en apportant un soutien à ceux qui en ont besoin doivent tenir compte des causes spécifiques qui font des personnes LGBTQI un groupe plus vulnérable, identifier les lacunes pour les personnes LGBTQI au sein de leurs services sociaux et permettre à leurs structures et à leur personnel d'aider les citoyens LGBTQI.

Les questions qui doivent être abordées par les municipalités dans ce domaine politique se recoupent largement avec d'autres domaines politiques tels que la *santé* et l'*emploi*, en raison de leur interaction réciproque possible, ainsi que la *jeunesse* et les *personnes âgées*, car ces groupes sont plus exposés au risque de précarité chez les jeunes et à la pauvreté chez les personnes âgées.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 8.1. Former le personnel municipal et les travailleurs sociaux, ainsi que le personnel et les travailleurs sociaux des institutions sous contrat avec la municipalité, sur les personnes LGBTQI, les risques accrus pour les personnes LGBTQI de rencontrer des difficultés sociales et les défis rencontrés par les personnes LGBTQI qui tentent d'accéder aux structures d'accompagnement
- 8.2. Sensibiliser, informer et former les autres organisations et institutions qui accompagnent les personnes en difficulté sociale
- 8.3. Sensibiliser, informer et former le personnel des lignes d'assistance locales
- 8.4. Fournir ou financer des services d'assistance téléphonique spécifiques aux LGBTQI
- 8.5. Soutenir et financer les associations travaillant pour les personnes LGBTQI confrontées à des difficultés et à des désavantages sociaux

<sup>1</sup> Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des LGBTI. EU-LGBTI II.*

[https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf)

- 8.6. Former le personnel de services ou de centres de conseil spécifiques, par exemple pour les travailleurs et travailleuses du sexe, les personnes victimes de violence domestique ou luttant contre la toxicomanie, à l'intégration des LGBTQI.
- 8.7. Fournir ou accompagner des organisations proposant des programmes et des formations dans le domaine de la formation professionnelle des travailleurs sociaux, des psychologues, etc.
- 8.8. Développer et mettre à disposition des structures de soutien pour les personnes LGBTQI dans les situations d'urgence extrême.
- 8.9. Sensibiliser, informer et former la direction et le personnel des refuges pour femmes à l'ouverture de leurs services aux femmes transgenres, aux personnes non binaires et aux autres personnes LGBTQI dont l'expression de genre peut être perçue comme non conforme au genre.
- 8.10. Fournir un hébergement sûr aux personnes LGBTQI dans les situations d'urgence aiguë où les structures établies ne peuvent pas les accueillir, par exemple les personnes non binaires qui ne peuvent pas accéder aux refuges pour femmes, ou lorsqu'il n'existe aucune structure, par exemple les jeunes hommes qui ne peuvent pas accéder aux refuges pour jeunes ou aux refuges pour femmes.
- 8.11. Fournir un hébergement sûr et des abris d'urgence aux personnes LGBTQI sans domicile fixe
- 8.12. Fournir des structures de soutien et des conseils aux personnes LGBTQI sans domicile.
- 8.13. Soutenir et financer des programmes spéciaux ou des centres de soutien pour les personnes LGBTQI sans domicile fixe
- 8.14. Fournir des structures de soutien et des conseils aux personnes LGBTQI confrontées à des difficultés financières, à la pauvreté ou à l'endettement.
- 8.15. Apporter un soutien financier aux personnes LGBTQI confrontées à des difficultés financières pour accéder aux services d'aide aux LGBTQI, aux centres de conseil, aux groupes de soutien par les pairs, aux centres LGBTQI, aux centres pour jeunes LGBTQI, aux rendez-vous médicaux, aux séances de thérapie, etc.
- 8.16. Apporter un soutien financier aux traitements médicaux des personnes LGBTQI confrontées à des difficultés financières, par exemple pour une thérapie hormonale de substitution ou une thérapie antirétrovirale.
- 8.17. Fournir un accès gratuit aux produits d'hygiène personnelle pour tous et toutes dans les toilettes publiques ou pour les citoyen·nes confronté·es à des difficultés sociales, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre supposée, c'est-à-dire dans les toilettes publiques pour tous les genres ou sans remettre en question le sexe ou le genre de l'utilisateur.
- 8.18. Fournir un accès gratuit aux moyens de santé sexuelle et de prévention, tels que les dispositifs de barrière, la prophylaxie pré-exposition, etc. pour les personnes LGBTQI confrontées à des difficultés financières.
- 8.19. Fournir des structures de soutien et des conseils aux personnes LGBTQI qui luttent contre la toxicomanie.
- 8.20. Sensibiliser, informer et former les centres d'aide aux toxicomanes, les hôpitaux, etc. au traitement adéquat des personnes LGBTQI et aux facteurs de risque de toxicomanie spécifiques aux LGBTQI.
- 8.21. Apporter un soutien ou soutenir et financer des organisations apportant un soutien aux professionnel·les du sexe LGBTQI offrant des services sexuels sous la contrainte





8.22. S'attaquer aux causes sous-jacentes des difficultés sociales que rencontrent les personnes LGBTQI - par exemple le chômage, la pauvreté (en particulier la pauvreté des personnes âgées), l'endettement, le sans-abrisme, la toxicomanie, le travail sexuel non désiré, la violence domestique -, à la probabilité plus élevée qu'elles les rencontrent ainsi qu'à la probabilité plus faible qu'elles recherchent ou reçoivent une aide adéquate.

8.23. Créer des plateformes telles que des réseaux, des tables rondes et des cercles de qualité pour aborder ces questions au niveau local.

8.24. Sensibilisation à ces questions dans le cadre de campagnes publiques, etc.

## Exemple de bonne pratique

### Préparer les structures d'aide aux sans-abri pour Les personnes ayant une orientation sexuelle ou identité de genre différente

Plusieurs cas de structures d'aide existantes n'étant pas prêtes à aider les personnes transgenres sans domicile ont alerté la ville de Hanovre sur la nécessité de mettre en place des structures d'inclusion des personnes LGBTQI. Un groupe de travail a identifié les mesures nécessaires dans les deux domaines de services que sont le travail social et le logement. Les travailleurs sociaux recevront une formation pour connaître les défis spécifiques auxquels sont confrontées les personnes LGBTQI sans domicile et pour acquérir les compétences nécessaires pour mieux les aider. Dans le cadre de sa structure d'aide, la municipalité propose un hébergement jusqu'à un an. Pour offrir cette possibilité aux personnes trans et non binaires, qui sont souvent victimes de conflits, la municipalité a décidé de mettre en place un programme d'hébergement spécifique.

Pour éviter que les personnes transgenres et non binaires ne soient victimes de violence dans les hébergements collectifs, un contingent d'appartements individuels a été alloué à ce groupe spécifique ( ). Pour garantir la sécurité des personnes trans et non binaires dans les abris collectifs d'urgence, disponibles pour la nuit ou le week-end jusqu'à ce que les citoyen·nes puissent entrer dans le système de soutien approprié, la ville ajoute une solution modulaire avec salle de bains privative.



Hanovre

Mesure associée : 8.1

Mesure associée : 8.11





## 9. Emploi

Les personnes LGBTQI sont confrontées à des niveaux élevés de discrimination sur le marché de l'emploi et sur le lieu de travail. Les statistiques montrent que la population LGBTQI connaît un taux de chômage plus élevé que l'ensemble de la population. Une grande partie de la main-d'œuvre LGBTQI cache encore son identité sur son lieu de travail - et donc des aspects importants de sa vie qui sont généralement partagés sur le lieu de travail - par peur de la discrimination ou du rejet.<sup>1</sup>

Les personnes transgenres sont particulièrement touchées par cette situation. Le temps qu'elles doivent prendre en dehors du travail pour leur transition laisse des périodes sans occupation dans leur CV et les désavantage. Les employeurs refusent souvent d'embaucher des personnes qu'ils considèrent comme non conformes au genre ou mettent fin à leurs contrats existants. Lorsqu'ils ne sont pas carrément hostiles, les employeurs sont souvent incapables de gérer correctement le changement de genre ou le genre non binaire de leurs employés, ce qui les expose à la stigmatisation et à la discrimination de la part de leur supérieur-e, de leurs collègues ou de leurs client-es. En tant qu'employeuses, les administrations locales disposent d'une marge de manœuvre pour lutter activement contre la discrimination au sein de leur personnel et instaurer une culture d'entreprise caractérisée par le respect et l'appréciation de la diversité. Elles peuvent avoir un impact positif sur les autres employeurs en montrant l'exemple ou en inscrivant des normes dans tout contrat qu'elles signent en tant que pouvoir adjudicateur. Il existe de nombreuses actions que les municipalités et les États membres peuvent prendre, cela va de la sensibilisation à la question à des campagnes publiques, ou au soutien de programmes de tutorat spécifiques pour améliorer la situation de l'emploi des personnes LGBTQI dans leur juridiction.

Le domaine politique de l'*emploi* est lié à celui de la *jeunesse* et à la question d'un environnement éducatif favorable aux LGBTQI, car de nombreux jeunes LGBTQI confrontés à la discrimination ou à un environnement hostile à l'école obtiennent de mauvais résultats ou abandonnent complètement l'école et ne poursuivent donc pas les études nécessaires pour obtenir des emplois décents. L'emploi et le chômage ont évidemment un impact sur la *santé* et entraînent des difficultés et des *inégalités sociales*.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 9.1. S'attaquer au chômage des LGBTQI et à ses causes sous-jacentes, à la discrimination des LGBTQI sur le marché du travail et sur le lieu de travail
- 9.2. Créer des plateformes telles que des réseaux, des tables rondes, des cercles de qualité avec les parties prenantes concernées afin d'aborder ces questions au niveau local.
- 9.3. Sensibiliser à ces questions dans le cadre de campagnes publiques, etc.
- 9.4. Sensibiliser, informer et former les agences locales pour l'emploi
- 9.5. Devenir un employeur favorable à l'intégration des LGBTQI et donner l'exemple aux autres employeurs locaux

<sup>1</sup> SCHRAEPEN, Tom. BRUEGEL (2022) *Les personnes LGBTQIA+ sont-elles victimes de discrimination sur le marché du travail de l'UE ?*

<https://www.bruegel.org/blog-post/do-lgbtqia-people-face-eu-labour-market-discrimination>

SEARS, Brad; C. MALLORY; A. R. FLORES and K. J. CONRON. UCLA (2021) *Expériences des personnes LGBT de la discrimination et du harcèlement sur le lieu de travail.*

<https://williamsinstitute.law.ucla.edu/publications/lgbt-workplace-discrimination/>

McKinsey (2020) *LGBTQ+ Voices. Apprendre des expériences vécues.*

<https://www.mckinsey.com/capabilities/people-and-organizational-performance/our-insights/lgbtq-plus-voices-learning-from-lived-experiences#/>

- 9.6. Communiquer les valeurs de l'entreprise et une culture d'entreprise pour l'administration locale qui valorise explicitement la diversité de son personnel, y compris le personnel LGBTQI.
- 9.7. Adhérer à des réseaux professionnels d'employeurs favorables à l'intégration des LGBTQI et apprendre des autres employeurs
- 9.8. Signer des accords et des lettres de mission avec des employeurs favorables à l'intégration des LGBTQI
- 9.9. Représenter les valeurs de l'entreprise en matière de diversité et d'intégration des personnes LGBTQI dans la communication de l'entreprise, c'est-à-dire l'utilisation d'un langage incluant tous les genres, les personnes, les relations et les familles LGBTQI, à l'oral, à l'écrit et sous forme d'images
- 9.10. Adopter une culture de tolérance zéro à l'égard de la discrimination du personnel fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre
- 9.11. Inclure la discrimination à l'encontre du personnel LGBTQI dans les règlements de l'administration en matière de lutte contre les discriminations et de respect des règles.
- 9.12. Mettre en place des structures permettant de signaler facilement et anonymement les cas de discrimination à l'encontre du personnel LGBTQI
- 9.13. Fournir des procédures pour enquêter sur les cas signalés et mettre en œuvre les sanctions ou actions appropriées.
- 9.14. Fournir des conseils, un accompagnement ou une médiation aux employé-es LGBTQI victimes de discrimination
- 9.15. Fournir une assistance juridique complète aux employé-es LGBTQI victimes de discrimination
- 9.16. Sensibiliser et former les cadres municipaux, le personnel et les stagiaires aux valeurs de l'entreprise, aux défis rencontrés par les employés LGBTQI, aux formes possibles de discrimination sur le lieu de travail et à la manière de traiter les agent-es LGBTQI de manière adéquate et respectueuse.
- 9.17. Fournir des guides et nommer une personne contact au sein de l'administration pour aider les cadres et les employé-es à gérer les besoins spécifiques ou les conflits éventuels liés à l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre des agent-es.
- 9.18. Établir des règlements et fournir des guides pour les situations spécifiques rencontrées par les LGBTQI sur le lieu de travail, lorsque la loi ne prévoit pas encore de règlement, telles que : le congé parental pour les parents LGBTQI ; le congé pour les opérations chirurgicales d'affirmation du genre pour les employé-es transgenres ; le libre choix de vêtements de travail genrés ; le changement de nom, d'adresse, d'adresse électronique, etc. pour les employé-es qui signalent un changement de leur identité de genre (guide sur la transition).
- 9.19. Instaurer une culture d'entreprise favorable à la diversité LGBTQI, par exemple en créant un réseau d'employé-es LGBTQI ou en participant à la marche des fiertés locale en tant que collectivité et en invitant tous les agent-es à s'y joindre.
- 9.20. Former le service des ressources humaines sur la discrimination LGBTQI dans les processus de recrutement
- 9.21. Publier des offres d'emploi sur des plateformes et participer à des salons de l'emploi destinés aux personnes LGBTQI
- 9.22. Créer des programmes spéciaux de recrutement ou de formation pour les groupes particulièrement touchés par le chômage, tels que les personnes transgenres et non binaires.
- 9.23. Participer à des audits pour les employeurs favorisant l'intégration des LGBTQI

9.24. Candidater aux prix décernés aux employeurs favorisant l'intégration des LGBTQI

9.25. Définir des normes ou des clauses anti-discriminatoires pour les employeurs favorisant l'intégration des LGBTQI et les inclure dans tous les contrats avec les partenaires et les prestataires de services de la municipalité.

9.26. Sensibiliser, informer et former les employeurs locaux aux difficultés rencontrées par les employé-es LGBTQI, à la discrimination LGBTQI dans les processus de recrutement et sur le lieu de travail, ainsi qu'aux mesures préventives possibles et à la manière de traiter les employé-es LGBTQI de manière adéquate et respectueuse.

9.27. Encourager les employeurs locaux à devenir des employeurs favorisant l'intégration des LGBTQI

9.28. Travailler avec les syndicats pour encourager les employeurs à devenir des employeurs favorisant l'intégration des LGBTQI

9.29. Offrir des incitations aux entreprises qui souhaitent devenir des employeurs LGBTQI et embaucher des personnes LGBTQI

9.30. Attribuer des certificats ou des labels pour les employeurs favorables à l'intégration des LGBTQI

9.31. Créer ou soutenir des réseaux favorisant les échanges et l'éducation pour les employeurs, les agences pour l'emploi et les autres parties prenantes favorables à l'intégration des LGBTQI.

9.32. Organiser ou soutenir des événements ou des conférences sur les lieux de travail inclusifs pour les LGBTQI et les politiques de recrutement pour les employeurs locaux.

9.33. Sensibiliser aux groupes de personnes LGBTQI particulièrement touchés par le chômage et la discrimination sur le lieu de travail, tels que les personnes trans et non-binaires, et normaliser les personnes trans et non-binaires sur le lieu de travail, par exemple par des campagnes de sensibilisation du public, des expositions itinérantes, etc.

9.34. Créer des programmes spéciaux de recrutement ou de formation à l'échelle de la ville pour les groupes particulièrement touchés par le chômage, tels que les personnes trans et non-binaires, et soutenir les entreprises qui embauchent des personnes trans ou non-binaires, par exemple en finançant une année de salaire.

9.35. Réaliser et publier des études de suivi périodiques sur l'intégration des LGBTQI par les employeurs locaux

## Exemples de bonnes pratiques

### Mesures de soutien aux employé-es transgenres

Parmi les mesures de son plan d'action LGBTQI, la Ville de Paris cherche à améliorer les conditions de vie des personnes transgenres. Sur la base d'une enquête menée par l'association Acceptess-T sur l' " Accueil des personnes trans dans les services publics à Paris " et de formations internes, la Ville a élaboré plusieurs mesures pour traiter de manière adéquate les personnes trans en tant qu'employeur. Depuis 2022, le service des ressources humaines s'adresse conformément au desiderata d'un-e employé-e trans dès qu'il ou elle en fait la demande, sans disposer du nouvel acte d'état civil. Un dépliant spécialisé aide les responsables administratifs à accompagner leurs employé-es pendant leur transition. Des ateliers de sensibilisation pour les équipes ayant un collègue trans sont également disponibles. La municipalité a également co-financé et contribué à une formation en ligne destinée à sensibiliser sur la transidentité. Lancée à l'occasion de la Journée de la visibilité des personnes transgenres 2023, la formation est accessible à toutes et tous gratuitement.



Paris

Mesure associée: 9.18



## Ajouter une clause de non-discrimination aux contrats de coopération

La ville de Bruges considère les différences entre les personnes comme une force et un enrichissement de la société. Bien que la discrimination, le harcèlement, les messages de haine et les crimes de haine soient punis par la loi, la municipalité reconnaît qu'ils se produisent malheureusement encore, même à Bruges. La municipalité souhaite user de son influence pour s'attaquer à ces problèmes dans la société au sens large et contribuer à créer des lieux de travail exempts de discrimination dans toute la ville. C'est pourquoi elle dispose d'une clause de non-discrimination dans tous les contrats, règlements et accords que le gouvernement municipal signe avec associations, organisations, projets, etc. Il s'agit d'un ajout obligatoire approuvé par le conseil municipal. Toutes les organisations, associations et prestataires de services subventionnés par la municipalité sont invités à communiquer sur la clause de non-discrimination au sein de leur propre organisation et à s'y conformer. Le non-respect de cette clause entraîne la fin de la coopération. La mesure s'accompagne d'une campagne sur le sujet comprenant des affiches et du matériel pour les médias sociaux.



Bruges

Mesure associée : 9.25

## CERTIFICAT LGBT-FRIENDLY - Formation et certification pour les employeurs et les entreprises

Afin de sensibiliser le public aux droits des personnes LGBTQI, la ville de Ljubljana a créé le certificat LGBT-friendly (Certifikat LGBT prijazno). L'objectif est de créer un climat favorable à toutes et tous au sein d'un environnement de travail, y compris les client-es. Sur la base d'une recherche sur les besoins des personnes LGBTQI un module d'éducation destiné aux organisations et aux entreprises a été élaboré à la suite d'une enquête sur les employé-es et les client-es LGBTQI, menée par une association locale. Le personnel de direction des organisations et des entreprises assiste à un séminaire de 4 heures, organisé par différentes associations, et s'engagent à partager ces connaissances avec leurs collègues. Lors de la réception annuelle, le maire de la ville de Ljubljana décerne aux organisations qui ont suivi avec succès le module d'éducation le certificat LGBT-friendly sous la forme d'une charte. Les nouveaux détenteurs du certificat reçoivent également des autocollants et des affiches LGBT-friendly à afficher.



Ljubljana

Mesure associée : 9.30



## 10. Sécurité



Les citoyen·nes LGBTQI risquent plus souvent d'être harcelé·es et de subir des violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur expression de genre. Dans sa dernière enquête sur les LGBTQI, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a constaté que la majorité des personnes interrogées, soit 58 %, disent avoir été victimes de harcèlement, de situations offensantes ou menaçantes - y compris d'incidents de nature sexuelle - au travail, dans la rue, dans les transports publics, dans les magasins, sur Internet, etc. Alors que de nombreuses personnes LGBTQI sont encore victimes de crimes de haine, peu d'entre elles signalent ces cas à la police : seulement 10 % ont signalé des cas de harcèlement et seulement 14 % ont signalé des cas d'agressions physiques ou sexuelles.<sup>1</sup> De nombreuses personnes LGBTQI - en particulier celles qui appartiennent à des groupes plus vulnérables au sein de la communauté LGBTQI, tels que les personnes LGBTQI issues de minorités ethniques, dont le statut de résidence est indéterminé, les travailleurs et travailleuses du sexe, etc. - craignent que leur cas ne soit pas pris au sérieux ou qu'elles fassent l'objet d'une discrimination accrue, voire d'un harcèlement de la part de la police. Les personnes LGBTQI sont également confrontées à d'autres situations dangereuses et à des actes de violence tels que la violence domestique, mais de nombreuses structures de soutien et services de conseil ne reconnaissent pas leurs expériences.

La Commission européenne a identifié ce domaine politique comme l'un des principaux domaines sur lesquels l'Union européenne et ses États membres doivent se pencher pour faire progresser l'égalité des LGBTQI.<sup>2</sup> Mais il existe de nombreuses mesures qui peuvent également être prises au niveau local. Les autorités locales et la police disposent d'une culture de tolérance zéro à l'égard des crimes de haine, quels qu'ils soient. Ils doivent reconnaître les crimes de haine fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC), former la police à traiter de manière adéquate les citoyen·nes LGBTQI, mettre en place des structures de signalement des crimes de haine auxquelles les victimes LGBTQI peuvent accéder sans crainte et assurer la collecte et le traitement des données. Les municipalités devraient également proposer des structures de soutien et de conseil adaptées aux victimes LGBTQI de crimes haineux ou de violences conjugales.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 10.1. Créer des plateformes telles que des réseaux, des tables rondes, des groupes de discussion ou des groupes de travail avec la police et d'autres acteurs locaux concernés pour aborder les questions de violence et de crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTQI.
- 10.2. Reconnaître et enregistrer officiellement les crimes de haine fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre comme des crimes de haine
- 10.3. Mettre en place des structures permettant de signaler facilement les cas de crimes haineux à l'encontre des personnes LGBTQI
- 10.4. Poursuivre les cas signalés de crimes de haine contre les personnes LGBTQI
- 10.5. Documenter et surveiller les cas de crimes haineux à l'encontre des personnes LGBTQI
- 10.6. Publier des rapports de suivi périodiques sur la violence et les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTQI
- 10.7. Inclure des questions et des chiffres sur la violence et les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTQI dans les enquêtes de sécurité périodiques de la municipalité

<sup>1</sup> Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des LGBTQI. EU-LGBTI II*. [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf)

<sup>2</sup> Commission européenne (2020) *Union de l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTQI 2020-2025*.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

Commission européenne (2017) *Liste d'actions pour faire progresser l'égalité LGBTQI*.

[https://commission.europa.eu/system/files/2017-06/lgbti-actionlist-dg-just\\_en.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2017-06/lgbti-actionlist-dg-just_en.pdf)

- 10.8. Mener ou accompagner et financer des recherches sur les expériences locales de violence à l'encontre des personnes LGBTQI
- 10.9. Analyser les données collectées pour identifier les lieux, situations, groupes, etc. à haut risque et élaborer des mesures ciblées
- 10.10. Nommer un-e agent-e de liaison de la police pour les LGBTQI ou une personne de contact au sein de la police pour les citoyen·nes LGBTQI
- 10.11. Sensibiliser, informer et former le personnel de police sur les personnes LGBTQI et les crimes de haine à leur encontre afin de permettre à la police de traiter les personnes LGBTQI avec respect, de reconnaître les crimes de haine et de les soutenir.
- 10.12. Intégrer la sensibilisation et la formation aux personnes LGBTQI et aux crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTQI dans les programmes des écoles de police
- 10.13. Créer ou soutenir des alliances ou des réseaux de sécurité au sein des forces de police pour lutter contre les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTQI
- 10.14. Créer et soutenir des réseaux pour le personnel policier LGBTQI
- 10.15. Désigner une personne contact LGBTQI au sein du ministère public
- 10.16. Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la confiance des personnes LGBTQI, et en particulier des personnes LGBTQI particulièrement vulnérables comme les travailleuses et travailleurs du sexe, les personnes LGBTQI de couleur, les personnes LGBTQI sans documents légaux, pour qu'elles demandent de l'aide à la police ou se présentent à elle
- 10.17. Sensibiliser le grand public aux crimes de haine contre les personnes LGBTQI, par exemple dans le cadre de campagnes publiques.
- 10.18. Encourager l'intervention d'un tiers et fournir une formation à l'intervention d'un tiers
- 10.19. Mettre en œuvre ou soutenir et financer des projets de lutte contre la violence
- 10.20. Créer ou soutenir des projets réunissant les parties prenantes concernées, telles que la police, les agences de sécurité privées, les transports publics, les bars, les clubs, etc. afin d'élaborer des mesures pour une vie nocturne sûre.
- 10.21. Fournir des îlots de sécurité dans les espaces publics, où les citoyens LGBTQI peuvent se rendre, rester un moment ou demander de l'aide s'ils ne se sentent pas en sécurité.
- 10.22. Travailler avec la police pour assurer la sécurité des événements LGBTQI tels que les marches ou les festivals des fiertés locaux.
- 10.23. Créer ou soutenir des campagnes et fournir des informations aux personnes LGBTQI sur les crimes de haine, leurs droits, les endroits où elles peuvent signaler les incidents ou obtenir de l'aide, par exemple par le biais d'affiches, d'annonces dans les transports publics, de dépliants et de brochures.
- 10.24. Disposer d'une ligne d'assistance téléphonique pour les personnes LGBTQI qui ont subi ou souhaitent signaler des cas de violence, d'abus ou de crimes de haine.
- 10.25. Fournir ou soutenir et financer des organisations offrant une structure de soutien et des conseils aux personnes LGBTQI ayant subi des violences ou des crimes de haine.
- 10.26. Soutenir les groupes de soutien par les pairs ou les associations offrant un soutien par les pairs
- 10.27. Proposer des cours d'émancipation et d'autodéfense aux personnes LGBTQI
- 10.28. Prendre explicitement position contre l'extrême droite et les autres groupes ou mouvements radicaux anti-LGBTQI
- 10.29. Observer et soutenir les organisations qui surveillent les activités des groupes ou mouvements d'extrême droite ou d'autres groupes ou mouvements radicaux anti-LGBTQI

## Exemples de bonnes pratiques

### **NATUURLIJK SAMEN - Rotterdam Safety Alliance for LGBTQI People (Alliance pour la sécurité des personnes LGBTQI)**

La ville de Rotterdam est un partenaire actif de l'Alliance pour la sécurité de Rotterdam "Natuurlijk Samen". L'alliance s'engage à assurer la sécurité des personnes LGBTQI et vise à garantir un environnement de vie sûr, que ce soit en public, la nuit ou dans les transports publics. L'Alliance pour la sécurité est un partenariat entre la police, son réseau de police "Pink in Blue", le bureau local de lutte contre la discrimination RADAR, les organisations LGBTQI et d'autres associations. Elle se concentre sur trois domaines principaux : accroître le sentiment de sécurité des personnes LGBTQI et encourager le signalement des incidents de discrimination ; partager les connaissances et créer une vision de la situation en matière de sécurité ainsi que mettre en évidence les situations dangereuses ; et conseiller et mettre les solutions à l'ordre du jour. Les partenaires se réunissent plusieurs fois par an pour discuter des événements, des tendances et des derniers progrès accomplis. Ensemble, ils décident des priorités sur lesquelles travailler au sein de leurs réseaux respectifs ou forment des coopérations pour atteindre les objectifs fixés.



Rotterdam

Mesure associée: 10.1

### **Fournir une infrastructure pour soutenir les victimes de l'homophobie et de la transphobie**

Aider et soutenir les personnes LGBTQI confrontées à la violence et à la discrimination homophobes et transphobes. Pour ce faire, Berlin a mis en place différentes actions qui s'articulent les unes avec les autres. Par exemple, une infrastructure de conseil spécialisée dans la société civile où un crime ou des actes discriminatoires motivés par l'homophobie ou la transphobie peuvent être signalés et où les victimes se voient offrir des conseils, un accompagnement et un soutien. En outre, des personnes de contact spéciales LGBTQI au sein du département de la police de Berlin ( ) et du bureau du procureur de l'État offrent un soutien et une assistance lorsqu'il s'agit de faire un rapport officiel. Une attention particulière est accordée aux mesures de confiance mises en œuvre par la police. Le ministère de l'Intérieur et le bureau du procureur de l'État, par exemple participent à des événements communautaires et visitent des centres de conseil, et ainsi renforcent le nombre des victimes et des témoins qui viennent signaler les incidents homo- et transphobes et réduisent le nombre élevé de cas non signalés.



Berlin

Mesure associée: 10.3

Mesure associée: 10.10

Mesure associée: 10.15

Mesure de corrélation : 10.25



## Lutter contre la sous-déclaration des crimes de haine à l'encontre des LGBTIQ

Fondée sur plusieurs plaintes portant sur de mauvaises expériences avec la police de la part de victimes de crimes de haine envers les LGBTIQ, la Région de Bruxelles-Capitale a lancé une enquête dans le but de comprendre les motifs qui sous-tendent la sous-déclaration des crimes de haine. Il est apparu clairement qu'en dehors des actions à entreprendre avec la police pour abaisser le seuil de signalement, comme des réunions régulières et des formations de sensibilisation pour la police, les personnes LGBTIQ les plus vulnérables, comme les travailleurs du sexe et les sans-papiers, seraient toujours susceptibles de ne pas signaler les crimes de haine. Bruxelles a donc mis en œuvre un projet de signalement communautaire alternatif en collaboration avec l'ONG RainbowHouse. Les victimes de crimes haineux à l'encontre des LGBTIQ peuvent donc se rendre dans les locaux de RainbowHouse pour se confier et raconter leur histoire dans un cadre sûr à une personne de leur propre communauté et obtenir une aide supplémentaire, telle qu'une assistance pour aller à la police et des services d'aide. La Région de Bruxelles-Capitale assure l'analyse des cas signalés sur et finance l'ensemble du projet.



Bruxelles

Mesure associée : 10.3

## Publication de données et d'analyses sur les crimes de haine à l'encontre des LGBTIQ

La Région de Bruxelles-Capitale publie des rapports, destinés aux autorités administratives et au grand public, dans lesquels les données sur les crimes de haine envers les LGBTIQ collectées par le projet de signalement de la communauté bruxelloise sont mises en perspective avec d'autres sources de données, telles que les enquêtes, les statistiques de la police, les organismes de promotion de l'égalité, etc. et la littérature scientifique. Les recommandations contenues dans ces publications visent à réduire la sous-déclaration des crimes de haine, à améliorer la collecte des données et, en fin de compte, à favoriser la prise en charge adéquate des victimes. Une première analyse a été publiée en 2022.



Bruxelles

Mesure associée : 10.6

## Liaisons policières LGBTIQ - Agents de soutien au sein de la police

La ville de Hambourg dispose de deux agents de liaison LGBTIQ permanents, qui font office d'agents de soutien pour les questions LGBTIQ au sein de la police. Entre autres, ils dispensent régulièrement des formations sur la diversité des genres et des orientations sexuelles dans les commissariats et les services spécialisés. Cela permet de s'assurer que ces sujets font désormais partie intégrante de la formation et de la formation continue de la police de Hambourg. Les agents de liaison de la police LGBTIQ conseillent également les institutions LGBTIQ, assistent les personnes touchées par des crimes de haine et, si nécessaire, assurent le suivi des poursuites pénales.



Hambourg

Mesure associée : 10.10



# 11. Infrastructures et espaces publics



Fournir l'infrastructure nécessaire, l'ensemble des équipements et des systèmes qui desservent leur ville et permettent aux sociétés urbaines de fonctionner, est l'une des principales missions d'une collectivité locale. Il s'agit non seulement des infrastructures matérielles de transport, de communication, d'énergie, de gestion de l'eau et des déchets, mais aussi des infrastructures de transport, de communication et d'énergie, mais aussi la fourniture d'équipements pour les infrastructures douces, telles que les espaces et les bâtiments publics, qui permettent, soutiennent ou améliorent le quotidien de toutes et tous. Cela implique la construction et l'entretien des installations qui soutiennent l'infrastructure sociale, comme les écoles, les parcs et les terrains de jeux, les zones sportives, les hôpitaux et les structures de sécurité publique.

De nombreuses personnes LGBTQI n'ont pas l'impression de pouvoir accéder aux infrastructures publiques aussi librement et en toute sécurité que les autres. Plus d'une personne LGBTQI interrogée sur trois dans l'Union européenne déclare se sentir discriminée lorsqu'elle sort en public pour des activités de loisirs.<sup>1</sup> Étant donné que les collectivités locales ont pour mission de fournir des infrastructures sociales et de base à tous leurs citoyen·nes, les municipalités doivent veiller à ce que tous les aspects de ces infrastructures soient accessibles aux personnes LGBTQI de la même manière et en toute sécurité.

Ce domaine d'action vise l'infrastructure la plus élémentaire proposée par les municipalités en relation avec tous leurs autres services, il est donc naturellement lié à tous les autres domaines d'action, notamment, *Sports et loisirs*, *Culture et histoire* et *Sécurité*. Il fournit également les installations nécessaires aux services publics destinés aux *familles*, aux *jeunes* et aux *personnes âgées* ou dans les domaines de la santé, du handicap et de l'inclusion, de la diversité culturelle et des migrations, ainsi que des *difficultés et les inégalités sociales*, et de l'éducation et de la formation, de *l'emploi*. L'examen de ces domaines politiques peut donc donner une meilleure idée de la mise en place d'une infrastructure favorisant l'intégration des personnes LGBTQI.

## Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 11.1. Rendre les bâtiments publics et les infrastructures fournies par la municipalité, tels que l'hôtel de ville, les bibliothèques, les musées, les installations sportives, les parcs et les terrains de jeux, etc. accessibles et accueillants pour les citoyen·nes LGBTQI, par exemple en affichant publiquement des déclarations, des autocollants ou des symboles sur la diversité et la non-discrimination.
- 11.2. Fournir des toilettes publiques, des vestiaires et des douches et bains publics communs
- 11.3. Veiller à ce que les transports publics soient accessibles en toute sécurité aux citoyen·nes LGBTQI
- 11.4. Mettre en place des moyens de transport alternatifs abordables pour garantir la sécurité des transports publics pour les citoyen·nes LGBTQI quand et où les transports publics sûrs n'existent pas, par exemple la nuit ou dans les zones plus éloignées ou dangereuses de la ville, comme des taxis de nuit et des laissez-passer spécifiques pour les LGBTQI.
- 11.5. Sensibiliser ou former le personnel municipal ou sous contrat avec la municipalité travaillant dans les infrastructures publiques telles que les transports publics, les bâtiments publics, le personnel de sécurité, etc. à interagir de manière adéquate avec les citoyens LGBTQI et à les soutenir si nécessaire.

<sup>1</sup> Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2020) *Un long chemin à parcourir pour l'égalité LGBTI. UE-LGBTI II.*  
[https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf)

- 11.6. Sensibiliser et proposer des formations sur les LGBTQI et les diverses identités et expressions de genre afin d'aider les fournisseurs d'infrastructures privées, tels que les chauffeurs de taxi, à interagir de manière adéquate avec les citoyen·nes LGBTQI et à les soutenir en cas de besoin.
- 11.7. Former la direction et le personnel des prisons, des établissements pour jeunes délinquant·es, etc. à gérer de manière adéquate les diverses orientations sexuelles et identité de genre des détenu·es et des visiteurs et visiteuses et à être en mesure de faire face à d'éventuelles situations de conflit
- 11.8. Fournir ou accompagner les communautés LGBTQI dans la recherche de locaux appropriés pour les centres LGBTQI, les centres de jeunesse LGBTQI, les centres de conseil LGBTQI, etc.
- 11.9. Mettre en place un outil permettant de signaler à la municipalité les infrastructures non inclusives pour les LGBTQI
- 11.10. Accompagner les événements, les manifestations ou les commémorations publiques LGBTQI, telles que la marche locale des fiertés, en mettant à disposition des espaces publics, en fermant temporairement des routes, en redirigeant la circulation, en informant le public, en mettant en place les mesures de sécurité nécessaires, etc.
- 11.11. Créer une visibilité pour les citoyen·nes LGBTQI et certaines parties de la communauté LGBTQI lors d'occasions spéciales telles que la marche locale des fiertés, le mois des fiertés, la journée internationale contre l'homophobie, la biphobie, l'interphobie et la transphobie, la journée internationale du coming out, la journée de visibilité lesbienne, la journée de visibilité transgenre, la semaine de sensibilisation à la transidentité, la journée de visibilité intersexe, etc.
- 11.12. Organiser des journées de commémoration des LGBTQI, telles que la Journée internationale de commémoration des transgenres et la Journée de commémoration des intersexes, dans les espaces publics et en hissant les drapeaux respectifs aux couleurs du deuil ou en les mettant en berne.
- 11.13. Créer une visibilité permanente pour les citoyen·nes LGBTQI dans l'espace public, par exemple avec des passages piétons arc-en-ciel, des bancs arc-en-ciel, des feux de signalisation pour piétons gays ou lesbiens, des peintures murales, des installations d'art public LGBTQI.
- 11.14. Rendre l'histoire locale des LGBTQI visible dans les lieux publics, par exemple dans des mémoriaux ou des plaques d'information.
- 11.15. Reconnaître les figures historiques LGBTQI de la municipalité en les incluant dans la dénomination des rues, des places, des écoles, etc.
- 11.16. Diversifier l'urbanisme en tenant compte des différentes identités, situations de vie, modèles de travail, comportements de loisirs, besoins, etc.

## Exemples de bonnes pratiques

### Fournir des toilettes publiques non sexuées

La ville de Heidelberg a disposé d'un concept durable pour la mise à disposition de toilettes publiques tous sexes confondus. Le concept a été approuvé par le conseil municipal en février 2022 et comprend des lignes directrices sur comment mettre en œuvre de manière réaliste des toilettes neutres en tant que municipalité. Avec cette approche, la ville de Heidelberg est l'une des premières villes allemandes à intégrer fermement le sujet dans la planification de nouvelles mesures de construction. Désormais, le service de construction de Heidelberg et le bureau de coordination LGBTQI+ de la ville décideront ensemble de la nécessité et des possibilités d'installer des toilettes non sexuées dans les nouveaux bâtiments municipaux et les rénovations.



Heidelberg

Mesure associée : 11.2

## Sensibilisation et visibilité des questions LGBTQI dans le domaine public

Le conseil municipal de Cork a travaillé avec de nombreuses parties prenantes pour veiller à ce que le paysage urbain comprenne une représentation des communautés LGBTQI dans le domaine public. La ville de Cork hisse régulièrement les drapeaux de la Pride lors d'occasions importantes - par exemple IDAHOBIT, Cork Pride, Journée mondiale du sida. Ces cérémonies sont utilisées pour accroître la visibilité dans les médias locaux et les médias sociaux.

Les hissages de drapeaux sont des gestes importants et symboliques de solidarité d'une ville envers ses citoyens LGBTQI. Cependant, les drapeaux sont également abaissés à nouveau dans un court laps de temps. C'est pourquoi la ville a commandé et a soutenu des installations permanentes qui indiquent à la communauté LGBTQI qu'elle est vue et appréciée dans la ville. Sur IDAHOBIT 2022, le conseil municipal de Cork a installé une balustrade en verre arc-en-ciel à l'extérieur de l'entrée principale des bureaux municipaux. Il s'agit d'un signal fort et visible montrant que la ville est accueillante et ouverte à toutes et tous. En outre, deux passages piétons arc-en-ciel ont été installés dans le centre-ville.



Cork

Mesure associée : 11.11

Mesure associée : 11.13



## 12. Sports et loisirs

Fournir l'infrastructure, les moyens et l'accès aux installations sportives et aux activités de loisirs est un service dont les collectivités locales sont chargées pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et créer des communautés bienveillantes. Les municipalités offrent généralement divers services à leurs citoyen·nes. Ceux-ci vont de l'exploitation de piscines publiques, de gymnases, de terrains de sport, de parcs, de bibliothèques, de centres éducatifs et culturels à la subvention d'installations privées, de fournisseurs ou de clubs sportifs. Ils proposent également des cours et des espaces pour pratiquer des activités récréatives. Ces aides ne font pas qu'améliorer l'habitabilité des villes, elles favorisent également l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, créent un sentiment d'appartenance à la communauté et ont un effet positif sur le bien-être et la santé des habitant·es.

Malheureusement, les personnes LGBTQI sont souvent exclues des activités de loisirs. Cela peut être dû au fait qu'elles ne sont pas représentées ou reconnues comme un groupe cible, ou qu'elles sont confrontées à l'hostilité, à la violence verbale ou physique, ou encore que la discrimination structurelle les empêche de jouir des mêmes avantages que les autres groupes des services.<sup>1</sup> Les municipalités disposent d'une évaluation des loisirs proposés et prennent des mesures pour s'assurer que tous leurs citoyen·nes peuvent accéder aux services fournis et en bénéficier.

Ce domaine politique recoupe naturellement les domaines politiques suivants : *Culture et histoire* y ainsi que *Infrastructures et espaces publics*. Les activités récréatives comprennent la participation à des événements culturels et à des cours sur la culture et l'histoire, ainsi que l'utilisation des parcs et places publics, des terrains de sport et de jeux, des zones commerciales et gastronomiques, ainsi que des centres culturels. La consultation de ces domaines politiques permettra de mieux comprendre les problèmes et les mesures possibles dans le domaine politique des *Sports et loisirs*.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

- 12.1. Rendre les installations et services sportifs publics existants accessibles aux personnes LGBTQI en formant le personnel
- 12.2. Développer les services sportifs publics pour répondre aux besoins spécifiques des LGBTQI
- 12.3. Sensibilisation des mécènes et des participant·es aux personnes LGBTQI et à la discrimination à leur égard dans les sports
- 12.4. Former et soutenir les clubs sportifs privés pour qu'ils intègrent les LGBTQI
- 12.5. Soutenir les clubs sportifs LGBTQI
- 12.6. Sensibilisation du public à la discrimination LGBTQI dans le sport
- 12.7. Sensibiliser le public et donner de la visibilité aux réalisations des personnes LGBTQI dans le domaine du sport dans le cadre de campagnes, de la publication d'informations, de l'organisation de conférences ou d'événements, etc.
- 12.8. Assurer la représentation des LGBTQI et l'inclusion d'œuvres LGBTQI dans les collections des bibliothèques et musées publics
- 12.9. Promouvoir les œuvres, les auteurs, les artistes et les contributions culturelles LGBTQI dans des vitrines et sur des expositions, des séries de conférences, des événements culturels, des campagnes, des événements pour marquer les occasions LGBTQI, etc.

<sup>1</sup> Commission européenne (2020) *Union pour l'égalité : Stratégie pour l'égalité LGBTQI 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0698>

12.10. Inclure des cours sur des sujets spécifiques aux LGBTQI dans les collèges et les cours du soir

12.11. Inclure l'histoire et les points d'intérêt des LGBTQI dans les services touristiques généraux tels que les documents d'information, les visites de la ville, les promenades guidées et audio, les panneaux d'information publics, etc.

12.12. Fournir ou promouvoir des services touristiques spécifiquement destinés aux personnes LGBTQI dans des documents d'information ciblés ( ), la promotion d'événements locaux LGBTQI, des visites guidées sur l'histoire locale des LGBTQI ( ), etc.

12.13. Contribuer à un secteur de l'hôtellerie et de la restauration respectueux des LGBTQI en proposant ou en soutenant des formations pour les propriétaires, les directeurs et le personnel.

12.14. Attribuer des certificats ou labels pour les établissements accueillants envers les LGBTQI, etc.

## Exemples de bonnes pratiques

### ALL BODIES SWIM - Des heures de natation exclusives pour les personnes trans, Intersexes et non binaires

Lorsqu'elles fréquentent les piscines publiques, les personnes trans, intersexes et non binaires sont souvent contraintes de porter des maillots de bain incongrus par rapport à leur identité de genre ou des vestiaires et des douches tout aussi inappropriées. Elles peuvent faire l'objet de regards, de commentaires, d'insultes ou d'expulsions directes et sont donc souvent exclues de l'accès aux piscines publiques. Pour remédier à cette situation et permettre à tous les citoyens d'accéder aux piscines publiques et aux bienfaits de la natation, la ville de Hanovre offre un espace de baignade plus sûr aux personnes trans, intersexes et non binaires en proposant des horaires de baignade exclusifs. Ces heures de natation ont lieu une fois par mois dans l'une des piscines publiques de la ville. Pendant ces heures, aucun autre usager n'est admis dans la piscine. Les participants sont autorisés à utiliser n'importe quel vestiaire ou douche et à porter le maillot de bain avec lequel ils se sentent à l'aise. Le personnel de la piscine est formé en conséquence.



Hanovre

Mesure associée : 12.2

### ROTTERDAM SPORTSUPPORT - Sensibilisation, formation et soutien pour les clubs sportifs

Tout le monde devrait pouvoir faire du sport dans un environnement sûr et accueillant, quels que soient son âge, son appartenance ethnique, son orientation sexuelle ou son identité de genre. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive locale, la ville de Rotterdam collabore avec l'organisation Rotterdam Sportsupport, en finançant et en promouvant ses activités. Rotterdam Sportsupport fournit aux clubs de sports de loisirs les outils nécessaires pour encourager la diversité et l'inclusion au sein de leurs organisations. Cela se fait dans le cadre de séances de mise en réseau et de formations destinées aux membres du conseil d'administration du club, aux bénévoles, aux entraîneurs et à d'autres personnes actives dans le domaine du sport amateur. Rotterdam Sportsupport propose également une assistance aux clubs qui disposent de questions spécifiques concernant l'inclusion, la diversité, les brimades et la discrimination. Rotterdam Sportsupport suit une approche très complète de la diversité afin de créer un environnement sûr et accueillant pour tous les groupes minoritaires, dont la communauté LGBTIQ.



Rotterdam

Mesure associée : 12.4

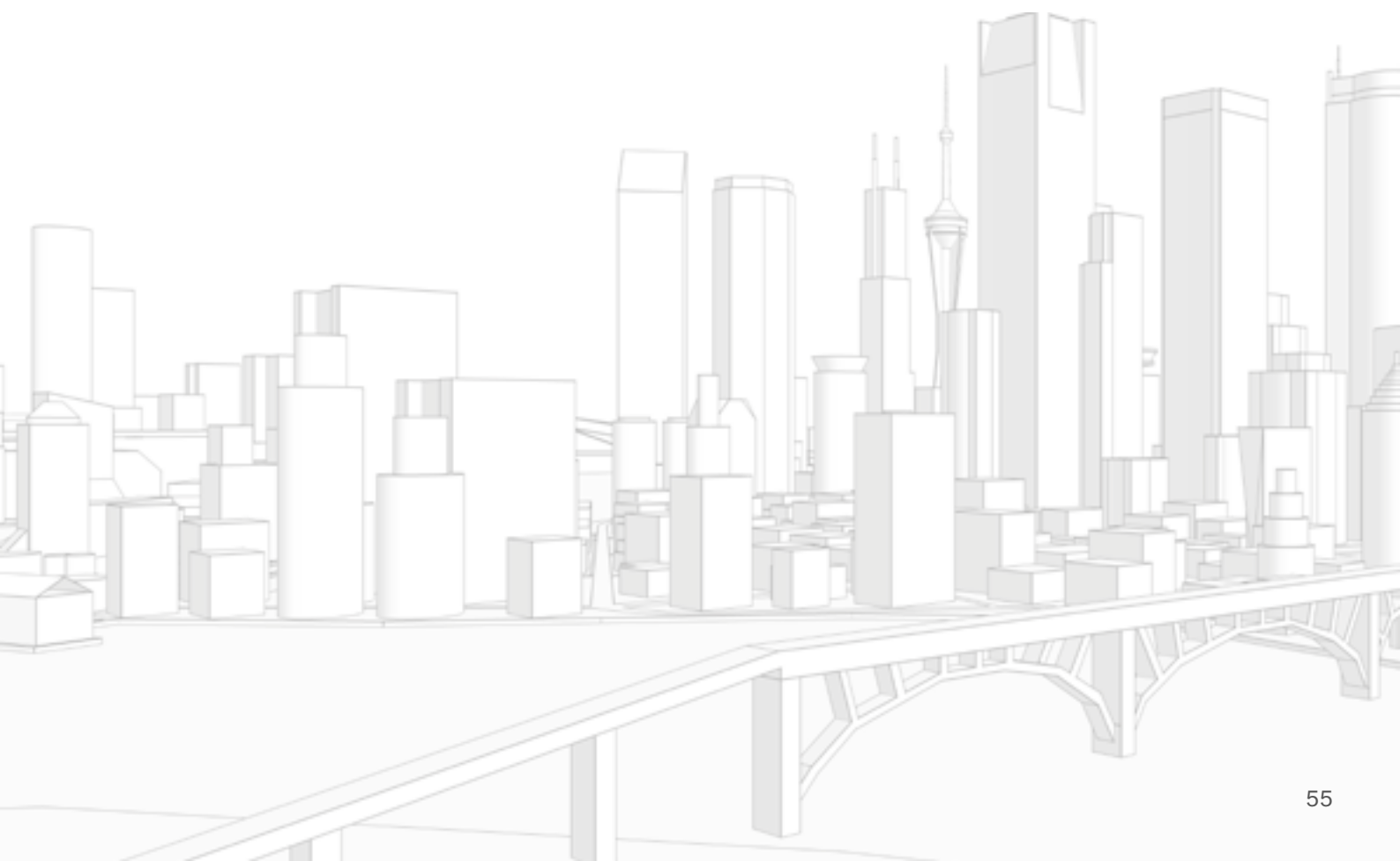
## Promouvoir l'histoire et la culture LGBTIQ dans le tourisme

En tant que ville reconnue pour son tourisme et sa culture, la municipalité de Kotor a pour objectif de faire connaître les droits des LGBTIQI sur son territoire. A cette fin, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, la municipalité a organisé et soutenu la promotion du recueil thématique d'articles intitulé "Discovering the Hidden : Montenegro, Queer and Related Topics" en collaboration avec le centre culturel "Nikola Djurkovic" afin de promouvoir l'histoire et la culture souvent cachées des personnes LGBTIQ au Monténégro.



Kotor

Mesure associée : 12.11





## 13. Culture et histoire

Les personnes LGBTQI contribuent à faire vivre les arts et la culture. Puisant dans la capacité artistique à retranscrire des expériences personnelles intimes et d'aborder des conflits sociaux plus larges, l'art LGBTQI, se présente sous de nombreuses depuis longtemps et a été et continue d'être un catalyseur de changement. L'art queer est un moyen puissant de partager les expériences LGBTQI et de célébrer les vies LGBTQI. Il a produit de nombreuses formes d'expression artistique qui ont enrichi et continuent d'enrichir les arts et la culture à l'échelle mondiale.

Dans le même temps, les artistes queer sont souvent sous-représenté-es et sous-financé-es. Les programmes municipaux de soutien aux arts et à la culture doivent inclure les personnes LGBTQI. Les collectivités locales doivent s'efforcer de soutenir activement les artistes LGBTQI, de les mettre en relation et de leur donner les moyens de préserver et de faire progresser l'héritage artistique queer, afin d'améliorer le paysage artistique et culturel de leurs communautés.

Historiquement, les personnes LGBTQI disposent d'un rôle important et productif dans les domaines de la science, de la technologie et de la culture, mais leurs contributions sont rarement reconnues comme étant celles des personnes LGBTQI. Il est important que les institutions culturelles et éducatives reconnaissent que les personnes LGBTQI ont joué et jouent un rôle important dans les sciences, la technologie et la culture et impactent notre société et notre culture avec leurs idées, leurs inventions et leurs innovations. En montrant cela au grand public, ils fournissent également des images de soi positives et des modèles aux citoyens LGBTQI, affirmant qu'être LGBTQI ne prédispose pas forcément à une vie de discrimination et de souffrance, mais peut également signifier une vie de réussite et d'épanouissement.

De nombreuses personnes LGBTQI ont souffert d'injustices, de persécutions et de violences tout au long de l'histoire. Les sociétés d'aujourd'hui doivent rendre compte des injustices et des crimes commis sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles, apporter réparation aux victimes vivantes ou à leurs familles et tirer les leçons des erreurs du passé.

### Questions à traiter et mesures à mettre en œuvre

13.1. Soutenir et financer les institutions culturelles LGBTQI telles que les musées, les galeries, les librairies, les centres artistiques, les théâtres, les salles de concert, etc.

13.2. Soutenir et financer les festivals, semaines ou événements culturels LGBTQI, tels que les festivals d'arts, de théâtre, de cinéma ou de musique queer.

13.3. Soutenir et financer les artistes et projets locaux LGBTQI

13.4. Créer des normes ou des listes de contrôle pour s'assurer que les artistes LGBTQI sont soutenu-es et financé-es dans le cadre des programmes municipaux de soutien aux artistes locaux.

13.5. Créer ou soutenir des projets permettant aux jeunes LGBTQI ou aux LGBTQI marginalisé-es, tel-les que ceux et celles issu-es de minorités ethniques, les réfugié-es LGBTQI, les personnes LGBTQI âgées ou en situation de handicap, etc. d'explorer l'expression artistique.

13.6. Créer des comités de pilotage locaux pour l'histoire des LGBTQI, composés d'expert-es de l'histoire des LGBTQI et de parties prenantes locales telles que les musées, les réalisations et les universités.

13.7. Financer la recherche et la documentation sur l'histoire locale des LGBTQI

13.8. Soutenir et financer les institutions qui étudient et préservent l'histoire des LGBTQI, telles que les archives ou les musées.



- 13.9. Rendre visible l'histoire locale des LGBTQI, par ex. par des plaques et des panneaux d'information sur les lieux importants pour l'histoire locale des LGBTQI ou les anciennes résidences des personnalités LGBTQI locales importantes ou des monuments commémoratifs.
- 13.10. Organiser des campagnes de sensibilisation sur les contributions historiques des personnes LGBTQI
- 13.11. Honorer les contributions et les réalisations des personnes LGBTQI locales, décédées ou vivantes, en leur décernant des prix, des médailles, une citoyenneté d'honneur, etc.
- 13.12. Financer la recherche et la documentation sur les injustices historiques subies par les résident-es LGBTQI locaux
- 13.13. Organiser ou soutenir des campagnes sur les injustices commises à l'égard des personnes LGBTQI dans le passé
- 13.14. Œuvrer à l'effacement des dossiers des personnes LGBTQI injustement criminalisées et accorder des réparations aux personnes LGBTQI qui ont disposé d'une injustice ou à leurs familles survivantes.
- 13.15. Recueillir et documenter les témoignages historiques des résidents LGBTQI
- 13.16. Organiser des expositions sur l'histoire locale des LGBTQI
- 13.17. Inclure l'histoire locale des LGBTQI dans les expositions permanentes des musées locaux
- 13.18. Organiser des projets pour le mois de l'histoire des homosexuel·les, par exemple dans les écoles

→ Pour les mesures relatives à l'inauguration de monuments commémoratifs, aux commémorations des journées du souvenir, à l'art public et à la visibilité dans les espaces publics, voir également les mesures relevant du domaine politique "*Infrastructures et espaces publics*".

## Exemples de bonnes pratiques

### QUEER FEST - Renforcer la communauté queer et enrichir le paysage culturel

La ville de Louvain souhaite accroître la visibilité de la communauté queer. Afin d'atteindre cet objectif, un appel a été lancé en 2021 à l'ensemble des habitant-es de Louvain, leur demandant de contribuer à la création d'une politique arc-en-ciel ambitieuse. La réponse a été massive et, parmi toutes celles reçues, un collectif informel a vu le jour sous le nom de Queer Leuven. Ce collectif, composé d'environ 5 à 10 citoyen·nes engagé·es, se réunit régulièrement et aide les décideurs politiques de Louvain à créer une ville accueillante pour les LGBTQI. Il organise le premier festival d'arts queer de Louvain en novembre 2023 avec le soutien de la ville, de la Rainbow House UniQue et des organisations culturelles de Louvain. Le festival se déroulera sur plusieurs jours en novembre et comprendra des expositions et des performances d'artistes queer, présentant toutes les formes d'art. Ce festival renforcera la communauté queer de Louvain et diversifiera le paysage culturel de Louvain.



Louvain

Mesure associée : 13.2

## QUEER FESTIVAL HEIDELBERG - Financement de la culture, de la musique, du théâtre, du cinéma et de l'art queer

La ville de Heidelberg s'efforce de proposer tout au long de l'année une gamme d'événements culturels et éducatifs sur des sujets LGBTQI afin d'ouvrir des espaces à la fois pour que la société majoritaire expérimente la diversité comme un enrichissement social et pour que les communautés LGBTQI se connectent à des images positives d'elles-mêmes de l'identité queer. À cette fin, le bureau de l'égalité des chances de la ville de Heidelberg organise et parraine diverses activités tout au long de l'année. Le Queer Festival Heidelberg constitue un moment fort. Ce festival est le plus ancien et le plus important de son genre en Allemagne. Il est financé par la ville depuis 2021 et propose à Heidelberg des événements musicaux, théâtraux, cinématographiques et artistiques LGBTQI tout au long du mois de mai.



Heidelberg

Mesure associée : 13.2

## ARCUS - L'OMBRE D'UN ARCUS - Un monument à la mémoire de l'humanité Commémorer l'histoire des homosexuel·les

Depuis de nombreuses années, le thème de la persécution des homosexuel·les par le régime nazi reçoit une attention particulière de la ville de Vienne. Dans le cadre d'une coopération étroite entre l'unité antidiscrimination pour les questions LGBTQI (WASSt - Wiener Antidiskriminierungsstelle für LGBTIQ) et le département de l'art dans l'espace public (KÖR - Kunst im Öffentlichen Raum), une étude a été commandée pour enregistrer les noms des personnes qui ont été persécutées par le régime nazi et qui ont été victimes de persécutions. Pour commémorer toutes les victimes viennoises homosexuelles des nazis, quatre monuments ont été créés temporairement et une conférence internationale de deux jours "Commemoration Rethought : Vienne commémore les victimes oubliées" a été organisée au Parlement autrichien et à l'hôtel de ville. En outre, un vaste processus de participation a été mené avec des représentants des communautés queer, artistiques et commémoratives, et un forum ouvert a été organisé à Vienne. Un concours artistique a été annoncé. À l'issue de ce processus, le monument "ARCUS - Shadow of a Rainbow" sera inauguré en 2023 dans le Resselpark, en plein centre de la ville.



Vienne

Mesure associée : 13.9

## Intégrer l'histoire de la persécution des LGBTQI dans l'exposition permanente du musée national

Au cours des 2 dernières années, un projet massif de rénovation et d'extension a eu lieu au Musée national de la Résistance et des Droits de l'Homme, situé à Esch-sur-Alzette. Jusqu'en 2022, le thème de la persécution des LGBTQI n'était pas présent dans le musée. À la demande de la ville d'Esch-sur-Alzette et en collaboration avec le musée, il a été jugé nécessaire d'inclure ce sujet dans l'exposition permanente. Ceci était d'autant plus pertinent que l'extérieur du musée sert de Mémorial national, où chaque année depuis 2015 une cérémonie nationale LGBTQI est organisée en présence de représentant-es du gouvernement local et national et du corps diplomatique. Le thème de la persécution des LGBTQI fait désormais partie intégrante de la nouvelle exposition permanente sur l'occupation nazie du Luxembourg. Le sujet se déroule sur le "Chemin de la mémoire" qui traverse la ville et raconte le cas d'un homme de la région déporté. "Triangle rose".



Esch-sur-Alzette

Mesure associée : 13.17



# Annexe

## Glossaire

Terme	Définition
<b>Allié-e</b>	Une personne qui n'appartient pas elle-même à une certaine minorité ou à un groupe marginalisé, mais qui soutient activement sa cause et ses besoins (par exemple, une personne hétérosexuelle qui soutient les personnes LGBTQI).
<b>Aromantique</b>	Personne qui n'éprouve que peu ou pas d'attraction romantique pour qui que ce soit.
<b>Asexué-e</b>	Une personne qui n'éprouve que peu ou pas de sentiment, de désir ou d'attraction sexuelle envers qui que ce soit.
<b>BIPoC</b>	Acronyme de <i>Black, Indigenous and People of Color</i>
<b>Bisexuel-le (Bi)</b>	Traditionnellement, une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par les hommes et les femmes. Depuis quelques années, ce terme dispose également d'une signification pour une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par des personnes de plus d'un sexe. [Voir aussi <i>Pansexuel</i> ].
<b>Caractéristiques du sexe</b>	L'anatomie d'une personne, ses chromosomes, sa structure hormonale et ses organes reproducteurs.
<b>Chirurgie d'affirmation du genre (GAS)</b>	Chirurgies pratiquées dans le cadre des soins de santé liés à la transition. Récemment, la communauté transgenre a préféré ce terme au terme médical désuet de <i>chirurgie de réassignation sexuelle (GRS)</i> en raison de sa connotation positive.
<b>Chirurgie de réassignation sexuelle (GRS)</b>	Terme médical désuet désignant les interventions chirurgicales effectuées dans le cadre des soins de santé liés à la transition. [Alternative : voir <i>Chirurgie d'affirmation du genre</i> ].
<b>Cisgenre (Cis)</b>	Une personne qui s'identifie au genre qui lui a été assigné à la naissance. [Voir ci-contre <i>Transgenre</i> ]
<b>Contexte migratoire</b>	Le parcours migratoire décrit le parcours d'une personne qui a migré dans son pays de résidence actuel et/ou qui disposait auparavant d'une nationalité différente de celle de son pays de résidence actuel et/ou dont au moins l'un des parents est entré dans son pays de résidence actuel en tant que migrant.
<b>Crimes de haine</b>	Les infractions motivées par la haine ou les préjugés à l'encontre d'un groupe spécifique de personnes, par exemple sur la base du sexe, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance ethnique, de la religion, de l'âge ou d'un handicap.
<b>Discrimination</b>	La discrimination décrit l'acte conscient ou inconscient de traiter défavorablement des individus sur la base de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe spécifique marginalisé.
<b>Discrimination individuelle</b>	Une forme de discrimination directement mise en œuvre par les individus.
<b>Discrimination institutionnelle</b>	Traitement défavorable et injuste d'un individu ou d'un groupe d'individus par la société et ses institutions, dans le cadre d'une considération inégale des membres de minorités ou de groupes marginalisés.
<b>Discrimination multiple</b>	Une approche qui reconnaît qu'une personne peut être victime de discrimination sur la base de plus d'une caractéristique perçue (par exemple, une personne discriminée en raison de son appartenance ethnique peut également être victime de discrimination en raison de son sexe et/ou de son orientation sexuelle). Il en résulte souvent un cumul de désavantages.

Terme	Définition
<b>Discrimination structurelle</b>	Forme de discrimination qui se produit lorsque les structures et les mécanismes mêmes de la société fonctionnent de manière discriminatoire ou contiennent des éléments qui désavantagent de manière évasive, mais évidente, certaines personnes ou certains groupes de personnes. [Voir aussi <i>Discrimination institutionnelle</i> ].
<b>Diversité</b>	L'existence de variations de différentes caractéristiques dans un groupe de personnes. Par exemple, les personnes peuvent différer en ce qui concerne leur origine ethnique et culturelle, leur classe sociale, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge ou leur religion.
<b>Diversité, équité et inclusion (DEI)</b>	Terme utilisé pour décrire les politiques et les mesures qui favorisent la représentation et la participation de différents groupes de personnes, par exemple des personnes d'ethnies, d'âges, de handicaps, de sexes, d'orientations sexuelles et de religions différents.
<b>Expression du genre</b>	Manifestation par un individu de son identité de genre aux yeux des autres, par exemple dans sa façon de parler, de se déplacer ou de s'habiller. L'expression du genre d'une personne peut différer de son identité ou de ses identités de genre ou du genre qui lui a été assigné à la naissance.
<b>Famille arc-en-ciel/ Rainbow</b>	Famille dont au moins un des parents est LGBTQI.
<b>Femme trans</b>	Une personne qui a été assignée au sexe masculin à la naissance mais qui dispose d'une identité de genre féminine et qui vit désormais comme une femme. [Cette personne peut choisir ou non d'effectuer une transition médicale. [Voir <i>Transition</i> ]
<b>FtM</b>	Abréviation de "Female to Male" (de femme à homme) : une personne qui a été assignée à une femme à la naissance, mais qui dispose d'une identité de genre masculine et vit désormais comme un homme.
<b>Gay</b>	Une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par des personnes du même sexe. Bien que ce terme désigne traditionnellement les hommes, d'autres personnes attirées par le même sexe ou par plusieurs sexes peuvent également se définir comme homosexuelles.
<b>Genderqueer</b>	Une personne qui remet en question le schéma traditionnel des genres, c'est-à-dire qui ne s'identifie pas ou pas exclusivement comme homme ou femme.
<b>Genre</b>	Une construction sociale qui place les attentes culturelles et sociales sur les individus en fonction du sexe/genre qui leur a été assigné.
<b>Gestion de la diversité</b>	Un processus organisationnel conçu pour promouvoir la diversité et l'inclusion, par exemple sur le lieu de travail.
<b>Hétéronormativité</b>	Une perspective et un ensemble de pratiques basées sur la croyance que le genre est un binaire incontestable et inaltérable, qu'il n'y a que deux genres nécessairement complémentaires, décrivant et renforçant ainsi l'hétérosexualité comme la seule façon d'"être normal".
<b>Hétérosexisme</b>	Discrimination ou préjugés à l'encontre des personnes LGBTQI fondés sur l'hypothèse que l'hétérosexualité est la seule sexualité "normale" concevable. [Voir aussi <i>Hétéronormativité</i> ].
<b>Hétérosexuel</b>	Une personne s'identifiant comme une femme qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par des personnes s'identifiant comme des hommes et vice versa.
<b>Homme trans</b>	Une personne qui a été assignée à une femme à la naissance, mais qui dispose d'une identité de genre masculine et qui vit maintenant comme un homme. [Cette personne peut choisir ou non d'effectuer une transition médicale. [Voir <i>Transition</i> ]

Terme	Définition
<b>Homophobie</b>	Peur, colère et/ou haine à l'égard de l'homosexualité et des personnes homosexuelles ou perçues comme telles.
<b>Homosexuel-le</b>	Une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par des personnes du même sexe. [Voir également <i>Gay</i> et <i>Lesbien</i> ].
<b>Identité de genre</b>	La notion et l'expérience individuelles profondément ressenties par chaque personne de son propre sexe. L'identité de genre peut correspondre ou différer du genre assigné à la naissance. Elle comprend la perception personnelle de son corps, qui peut conduire à des modifications corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres pour correspondre à son identité. L'identité de genre influence fortement l'expression du genre. Certaines personnes disposent d'une identité de genre qui correspond au schéma binaire de l'homme ou de la femme, tandis que d'autres ont une identité non binaire en ce sens qu'elle ne correspond pas (uniquement) à l'une de ces catégories.
<b>Identité ou orientation sexuelle</b>	Identité d'une personne par rapport au(x) sexe(s) qui l'attire(nt) émotionnellement et/ou sexuellement et avec qui elle souhaite disposer de relations, par exemple l'hétérosexualité, l'homosexualité, la pansexualité, etc.
<b>Intersectionnalité</b>	Une approche qui reconnaît l'interconnexion des catégorisations sociales telles que la race, la classe et le sexe chez les individus et les groupes, ainsi que le fait que les différents systèmes de discrimination se chevauchent et sont interdépendants.
<b>Intersectionnalité</b>	Une approche qui reconnaît l'interconnexion des catégorisations sociales telles que la race, la classe et le sexe chez les individus et les groupes, ainsi que le fait que les différents systèmes de discrimination se chevauchent et sont interdépendants.
<b>Intersexe</b>	Personne née avec des caractéristiques sexuelles (anatomie sexuelle, organes reproducteurs, niveaux hormonaux et/ou schémas chromosomiques) qui ne peuvent être classées comme hommes ou femmes selon une définition classique. Le terme intersexe englobe un large éventail de variations des caractéristiques sexuelles. Comme le sexe physique n'est pas une opposition stricte mais un spectre de caractéristiques sexuelles, il existe naturellement des personnes ayant des caractéristiques sexuelles autres que masculines ou féminines.
<b>Le stress des minorités</b>	Niveaux élevés de stress auxquels sont soumis les membres de minorités ou de groupes marginalisés, causés par les préjugés, la discrimination et les (micro)agressions qui en résultent.
<b>Le sexe</b>	Catégorie classant une personne en fonction de ses caractéristiques sexuelles biologiques, C'est-à-dire la combinaison de différentes caractéristiques physiques telles que les hormones, les chromosomes, les organes reproducteurs internes et externes et les caractéristiques sexuelles secondaires. [La croyance selon laquelle il n'existe que deux sexes biologiques - mâle et femelle - a été réfutée par la recherche médicale et biologique ; le sexe biologique est un continuum complexe plutôt que deux catégories distinctes.]
<b>Lesbienne</b>	Une femme qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par les femmes.
<b>LGBTQI</b>	Acronyme pour <i>Lesbiennes</i> , <i>Gays</i> , <i>Bisexual-les</i> , <i>Transgenres</i> , <i>Intersexes</i> et <i>Queers</i> . Il est préférable de l'utiliser comme adjectif plutôt que comme nom, car ces termes ne décrivent que des aspects de l'identité complexe d'une personne et ne définissent pas qui elle est dans son ensemble. Il existe plusieurs variantes de cet acronyme, parfois suivies d'un signe plus ou d'un astérisque pour faire référence à d'autres identités non explicitées. Cependant, LGBTQI est l'acronyme le plus utilisé actuellement, également utilisé par ILGA Europe et l'Union européenne.
<b>L'intégration</b>	L'action d'amener un groupe, une question ou un concept sous-représenté dans le courant dominant de la conscience sociale ou des processus institutionnels.

Terme	Définition
<b>Micro-agression</b>	Insuffisance subtile et souvent involontaire, insultes ou comportements intrusifs qui communiquent des messages désobligeants, préjudiciables ou autrement négatifs sur l'appartenance ethnique, la classe sociale, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge ou d'autres caractéristiques d'une personne.
<b>Misogynie</b>	Haine, mépris ou forts préjugés à l'égard des femmes, de la féminité et/ou de tout ce qui est perçu comme féminin.
<b>MtF</b>	Abréviation de "Male to Female" : une personne qui a été assignée au sexe masculin à la naissance mais qui dispose d'une identité de genre féminine et vit désormais en tant que femme.
<b>Non-binaire</b>	Une identité de genre qui n'est pas (exclusivement) masculine ou féminine.
<b>Non-conformité au genre</b>	Désigne ou concerne une personne dont le comportement ou l'apparence n'est pas conforme aux attentes culturelles et sociales dominantes concernant ce qui est approprié à son sexe.
<b>OSIG</b>	Acronyme pour <i>orientation sexuelle</i> et <i>identité de genre</i> .
<b>Pansexuel</b>	Une personne qui est émotionnellement et/ou sexuellement attirée par n'importe quel sexe.
<b>Queer</b>	Terme récupéré par les personnes qui remettent en question les catégories traditionnelles de genre et les normes sociales hétérosexuelles. À l'origine, il était utilisé comme terme péjoratif pour désigner les personnes LGBTQI.
<b>Sexisme</b>	Discrimination et préjugés fondés sur le sexe d'une personne.
<b>SOGIE</b>	Acronyme pour <i>orientation sexuelle</i> , <i>identité de genre</i> et <i>expression de genre</i> .
<b>SOGIESC</b>	Acronyme désignant l' <i>orientation sexuelle</i> , l' <i>identité de genre</i> , l' <i>expression de genre</i> et les <i>caractéristiques sexuelles</i> .
<b>Thérapie antirétrovirale (ART)</b>	La thérapie antirétrovirale (ART) est le traitement des personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) à l'aide de médicaments anti-VIH.
<b>Transgenre (Trans)</b>	Les personnes dont l'identité de genre diffère du sexe/genre qui leur a été assigné à la naissance. [Ces personnes peuvent choisir ou non d'effectuer une transition médicale. [Voir <i>Transition</i> ]]
<b>Transition</b>	Une série de mesures sociales et/ou médicales que les personnes peuvent prendre pour vivre dans le genre auquel elles s'identifient, par exemple : se présenter comme son genre dans sa tenue vestimentaire, son discours et ses manières ; changer son nom et/ou son genre dans les documents juridiques ; traitements médicaux tels que l'hormonothérapie et/ou la chirurgie.
<b>Transmisogynie</b>	Haine, mépris ou forts préjugés à l'égard des femmes transgenres.
<b>Transphobie</b>	Opinions, attitudes et comportements sociétaux et personnels négatifs fondés sur des préjugés, du dégoût, de la peur et/ou de la haine à l'égard des personnes transgenres ou des variations de l'identité de genre et de l'expression de genre.
<b>Transsexuel-le</b>	Terme désuet signifiant " <i>transgenre</i> ". Largement reconnu comme pathologisant.
<b>Traitement hormonal substitutif</b>	Une thérapie hormonale appliquée dans le cadre de soins de santé intersexes ou de soins médicaux liés à la transition pour modifier l'apparence corporelle d'une personne afin qu'elle corresponde à son identité de genre.
<b>Xénophobie</b>	Crainte et/ou haine, préjugés à l'égard de personnes ou de choses perçues comme "étrangères".

# Participant·es

## Municipalités

### *Partenaires officiels du projet*

#### **Aarhus**

Aarhus Kommune  
Borgmesterens Afdeling

#### **Barcelona**

Ajuntament de Barcelona  
Departament de Promoció dels Drets de les Dones  
i LGTBI | Direcció Feminismes i LGTBI

#### **Berlin**

Berlin  
Senatsverwaltung für Arbeit, Soziales,  
Gleichstellung, Integration, Vielfalt und  
Antidiskriminierung

#### **Bruges**

Ville de Bruges  
Diversiteit Brugge

#### **Bruxelles**

Brussel / Bruxelles  
equal.brussels | Gewestelijke Overheidsdienst  
Brussel / Service Public Régional de Bruxelles

#### **Cologne**

Ville de Köln  
Fachstelle für Lesben, Schwule, Bisexuelle,  
Transgender und intergeschlechtliche Menschen

#### **Esch-sur-Alzette**

Ville d'Esch-sur-Alzette  
Egalité des Chances: Service Culture

#### **Hambourg**

Freie und Hansestadt Hamburg  
Behörde für Wissenschaft, Forschung,  
Gleichstellung und Bezirke

#### **Hanovre**

Landeshauptstadt Hannover  
Rapports sur la santé sexuelle et génésique

#### **Kotor**

Opština Kotor  
Sekretarijat za kulturu, sport i društvene djelatnosti

#### **Liège**

Comhairle Cathrach Chorcaí / Cork City Council  
Cork City LGBTI+ Inter-Agency Steering Group |  
Irish Council for Civil Liberties

#### **Ljubljana**

Mestna Občina Ljubljana  
Oddelek za zdravje in socialno varstvo

#### **Louvain**

Ville de Louvain  
Diversité et égalité des chances dans le domaine  
de l'éducation, de la formation et de l'emploi

#### **Mannheim**

Ville de Mannheim  
LSBTI-Beauftragung

#### **Nuremberg**

Ville de Nürnberg  
Stabsstelle Menschenrechtsbüro &  
Gleichstellungsstelle

#### **Paris**

Ville de Paris  
Service Égalité, Intégration, Inclusion | Direction de  
la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires

#### **Rotterdam**

Gemeente Rotterdam  
Traitement des dossiers, y compris des demandes  
d'indemnisation

#### **Vienne**

Ville de Wien  
Wiener Antidiskriminierungsstelle für LGBTQI-  
Angelegenheiten (WAS) (en anglais)

### *Villes contributrices*

#### **Bergen**

Commune de Bergen  
Seksjon for inkludering og mangfold | Byrådsavd for  
kultur, frivillighet og inkludering

#### **Brunswick**

Ville de Braunschweig  
Koordinationsstelle LSBTI\*

#### **Genève**

Ville de Genève Service Agenda 21 – Ville durable



### **Göttingen**

Ville de Göttingen  
Koordination Diversität

### **Heidelberg**

Ville de Heidelberg  
Kordinationsstelle LSBTIQ+ | Amt für  
Chancengleichheit der Stadt Heidelberg

### **Ostende**

Ville de Oostende  
Directie Samenleven | Dienst Onderwijs en  
Maatschappij

## **ONG**

**ACATHI - Associació Catalana per la Integració  
d'Homosexuals, Bisexuals i Transsexuals  
Immigrants** | Barcelona | Catalunya | Espanya

**AIDS-Hilfe and Dyke March Organization** |  
Nuremberg | Allemagne

**Bisexuellen-Netzwerk e.V.** | Hamburg | Allemagne

**Cavaria** | Leuven | Belgique

**Cologne Pride (KLuST e.V.)** | Cologne | Allemagne

**COURAGE - die Partner\*innen-, Familien- &  
Sexualberatungsstelle** | Vienne | Autriche

**Deutsche Gesellschaft für Transidentität und  
Intersexualität e. V. (dgti) - Regionalgruppe  
Rhein-Neckar** | Mannheim | Allemagne

**Dona Daria** | Rotterdam | Pays-Bas

**Društvo kulturno, informacijsko in svetovalno  
središče Legebitra** | Ljubljana | Slovénie

**Društvo Parada ponosa** | Ljubljana | Slovénie

**Dyke\* March Cologne** | Cologne | Germany

**Federació d'Entitats LGTBI de Catalunya** |  
Barcelona | Catalunya | Espanya

**FLG - Associació de Famílies LGTBI** |  
Barcelona | Catalunya | Espanya

**Gay Project** | Cork | Irlande

**InterAgency Group** | Cork | Irlande

**Lesben- und Schwulenverband Berlin-  
Brandenburg** | Berlin | Allemagne

**Lesbenverein Intervention e.V.** | Hamburg |  
Allemagne

**LesLeFam e.V.** | Berlin | Allemagne

**LGBT+ Huset** | Aarhus | Danemark

**LGBTI Intergroup of the City Council of  
Mannheim** | Mannheim | Allemagne

**LINC - Advocating for Lesbian & Bisexual  
Women** | Cork | Irlande

**Magnus-Hirschfeld-Centrum Hamburg e.V.** |  
Hamburg | Allemagne

**Migrationsrat Berlin e.V** | Berlin | Allemagne

**Queeres Netzwerk Niedersachsen** | Hanovre |  
Allemagne

**Queeres Netzwerk Nordrhein-Westfalen** |  
Cologne | Allemagne

**RainbowHouse Brussels** | Bruxelles | Belgique

**RuT - Rad und Tat Offene Initiative Lesbischer  
Frauen e.V.** | Berlin | Allemagne

**Schwulenberatung Berlin gGmbH** | Berlin |  
Allemagne

**TransInterQueer e.V** | Berlin | Allemagne

**Unicorn Refugees** | Mannheim | Allemagne

**UniQue Vlaams-Brabants Regenbooghui** |  
Leuven | Belgique

**Wel Jong Niet Hetero** | Gand | Belgique

**Zavod TransAkcija** | Ljubljana | Slovénie

## **Mentions**

### **Légales**

#### **Éditeur :**

Rainbow Cities Network  
c/o Queeres Zentrum Mannheim  
G7 14, 68159 Mannheim  
Allemagne  
www.rainbowcities.com

#### **Auteur :**

Grace Proch

#### **Concept :**

Grace Proch, Manuel Rosas Vazquez

#### **Coordination :**

Manuel Rosas Vazquez

#### **Rédaction :**

Emma Bidwell

#### **Traduction de l'anglais au français :**

City of Paris, DDCT et DGRI

#### **Mise en page et composition :**

Dipl.-Des. Birgit Sobiech  
schlichtundbündig Grafikdesign

#### **Police de caractères :**

Pour rendre cette brochure plus accessible et plus facile à lire pour l'ensemble des personnes ayant une déficience visuelle, elle utilise la police Atkinson Hyperlegible. 2020 Braille Institute of America, Inc. [www.brailleinstitute.org/freefont](http://www.brailleinstitute.org/freefont)

#### **Illustrations :**

© Svjatoslav/AdobeStock.com: Couverture et pages 4, 10, 12-13, 23, 26, 30, 33, 41, 45, 52, 55, 58-59; © melitas/iStock: Couverture

Couverture 1ère édition Mai 2023

#### **Avis de non-responsabilité :**

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.





Cofinancé par le  
Programme "L'Europe pour les citoyens  
de l'Union européenne



Ce projet est financé par le programme Droits, Europe pour les citoyens de l'Union européenne (2014 - 2020).